

SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF	
POUR L'EXERCICE 2025	4
	-
2. PRÉSENTATION DU BUDGET PAR NATURE	8
2.1 Les recettes de fonctionnement	8
2.2 Les dépenses de fonctionnement	14
2.3 Les dépenses d'investissement	20
2.4 Les recettes d'investissement	23
2.5 Les ratios d'épargne et l'endettement	24
2.6 Présentation par nature du budget annexe Halle & marchés	25
3. PRÉSENTATION DU BUDGET PAR POLITIQUES	
PUBLIQUES	26
3.1 Ville éducative, sportive et culturelle	26
3.2 Ville solidaire et engagée	40
3.3 Ville entreprenante	45
3.4 Ville décarbonée et nature	48
3.5 Ville citoyenne et participative	54
3.6 Ville des proximités	55
3.7 Ville responsable	57

 $Cr\'{e}dits\ photos: Adobe\ Stock\ -\ Ville\ de\ Nancy\ -\ M\'{e}tropole\ du\ Grand\ Nancy\ -\ Christophe\ Cossin\ -Vincent\ Damarin\ -\ Khaled\ Frikha\ -\ Beno\^it\ Gaillot\ -\ Fred\ Marvaux\ -\ Anthony\ Picor\'e\ -\ Adeline\ Schumacker$





Le budget primitif (BP) pour l'exercice 2025 comprend le budget principal de la Ville de Nancy et son budget annexe halle & marchés. Le budget annexe parcs de stationnement, existant jusqu'en 2024 disparaît à la suite du transfert de 17 parcs de stationnement (7 en ouvrage, 5 en surface et 5 réservés aux abonnés) à la Métropole du Grand Nancy à compter du 1er janvier 2025. Tous budgets confondus, en 2025, le budget de fonctionnement s'élève à 159,9 M€ et le budget d'investissement à 51,6 M€.

Le budget annexe halle & marchés affiche, en fonctionnement, un suréquilibre de $55~\mathrm{K}$ grâce à une dynamique des ressources et un recul des dépenses par rapport à l'exercice 2024 qui s'explique par une régularisation des refacturations du budget principal lors de l'année précédente.

L'adoption de ce budget primitif (BP) intervenant avant celle du compte administratif (CA), et sans reprise anticipée des résultats, les résultats définitifs de l'exercice 2024 feront l'objet d'une reprise lors d'une modification budgétaire ultérieure, le budget supplémentaire (BS).

Le budget primitif pour 2025 continue à s'inscrire dans une dynamique de fortes contraintes, notamment liées à l'inflation qui continue à impacter durablement les charges et contrats de la collectivité, mais aussi le maintien des coûts de l'énergie à des niveaux bien supérieurs à ceux connus avant les récentes crises.

Ce projet de budget intègre aussi les effets des mesures exceptionnelles de contribution au redressement des finances publiques imposées par l'État dans le cadre de la loi de finances initiale pour 2025, pesant fortement sur la section de fonctionnement du budget principal, à hauteur de 1,5 M \in , soit 40% de la progression des dépenses réelles de fonctionnement (+3,7 M \in).

Sans ces mesures exogènes et grâce à la poursuite des efforts de gestion, la progression anticipée des recettes réelles de fonctionnement (+1,9 M€) permettrait de couvrir la dynamique des dépenses et maintenir les principaux indicateurs financiers de la collectivité au même niveau qu'au BP24.

Synthèse du budget primitif pour l'exercice 2025

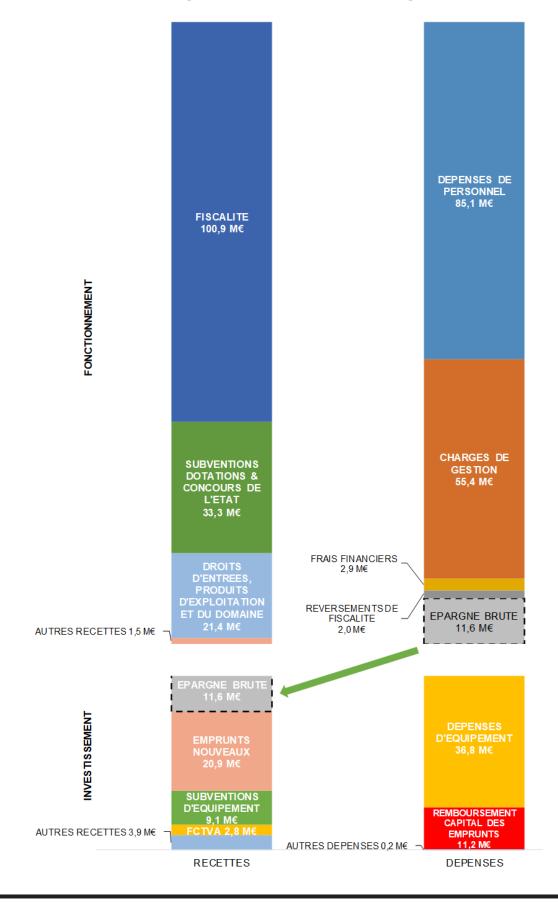
	BP 2024	BP 2025
Fonctionnement		
Recettes	159 744 689	159 969 261
Principal	156 868 500	159 287 391
Marchés	649 150	681 870
Parkings	2 227 039	
Dépenses	159 744 689	159 914 437
Principal	156 868 500	159 287 391
Marchés	649 150	627 046
Parkings	2 227 039	
Investissement		
Recettes	49 548 661	51 632 300
Principal	47 178 154	51 467 215
Marchés	224 226	165 085
Parkings	2 146 281	
Dépenses	49 548 661	51 632 300
Principal	47 178 154	51 467 215
Marchés	224 226	165 085
Parkings	2 146 281	

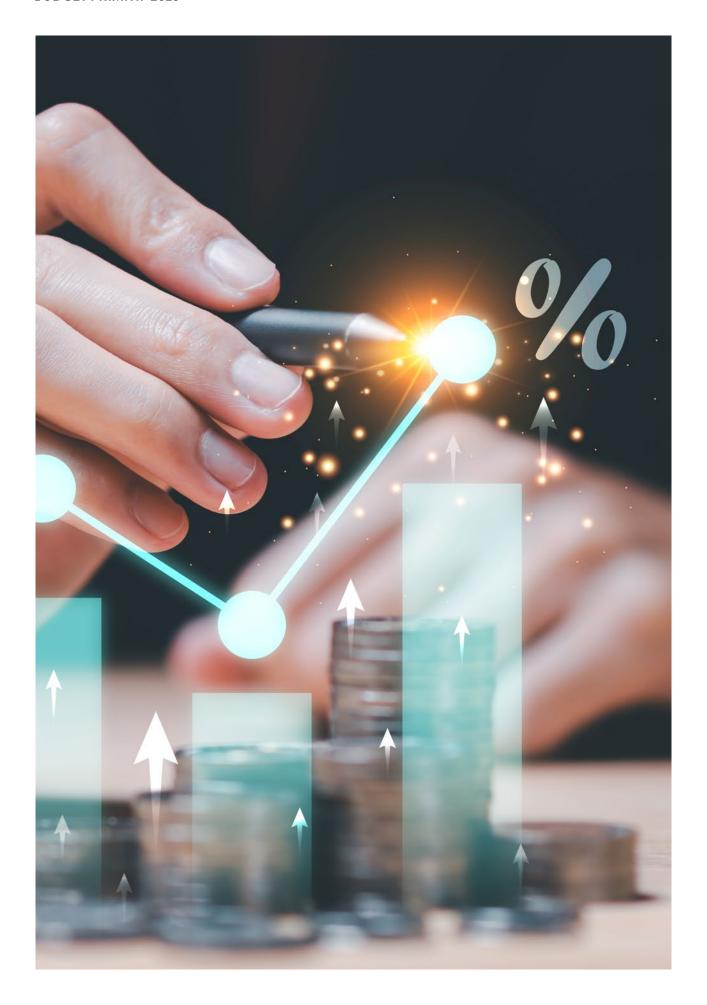
Dans ce contexte, ce budget primitif poursuit plusieurs objectifs :

- Maintenir le niveau de service public, et en particuliers de services de proximité à l'attention de tous les habitants, avec une attention particulière aux plus fragiles;
- Poursuivre un projet d'investissement ambitieux, qui permette de transformer la ville, d'améliorer la qualité de vie et d'anticiper les défis de la transition écologique;
- Assumer avec responsabilité les effets des mesures imposées par l'État sans remettre en cause le niveau de service public ainsi que les soutiens accordés aux partenaires de la Ville ;
- Contrôler le niveau d'endettement pour conserver des marges de manœuvre dans les années à venir.



L'équilibre du budget primitif pour l'exercice 2025 (budget principal)







2.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement de la Ville de Nancy atteignent, en 2025, une prévision à hauteur de 157,1 M€, en hausse de 1,9 M€ par rapport au budget primitif 2024.

Cette évolution s'explique essentiellement par la dynamique naturelle des produits issus de la fiscalité directe, du fait à la fois de la revalorisation forfaitaire des bases légales de la fiscalité locale à hauteur de 1,7% - indexée sur l'inflation - prévue par la loi de finances pour l'exercice 2025 et au relèvement de la perspective de produit au titre de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, eu égard aux difficultés inhérentes à l'estimation du produit en 2023 avec la mise en œuvre au

plan national du site « Gérer mes biens immobiliers » et au montant finalement perçu en 2024.

Par ailleurs, si le montant perçu au titre de la dotation globale de fonctionnement est en léger recul, l'inscription, logiquement non reconduite, d'une recette exceptionnelle (DGD) de 2 M€ au BP 2024 au titre de la construction de la médiathèque du Plateau de Haye conduit à enregistrer un net recul des dotations et concours de l'État.

Les droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine, qui constituent le 3º poste de recettes de la Ville de Nancy, devraient continuer à croître en 2025 sous l'effet de la revalorisation des tarifs et redevances, de 1,2%.

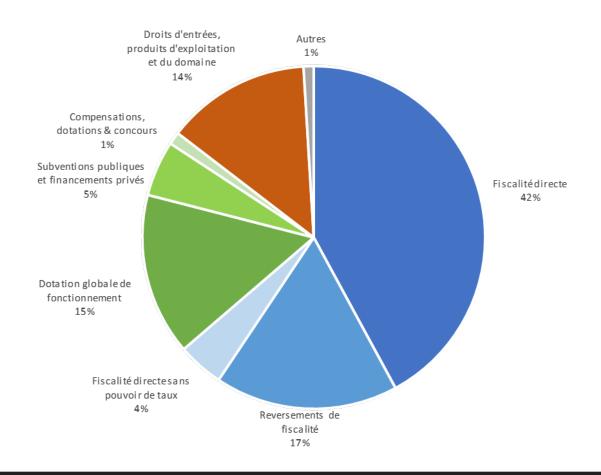
¹La présentation du budget par nature ne concerne que le budget principal et non l'ensemble des budgets consolidés.

Recettes réelles de fonctionnement pour l'exercice 2025 – Budget principal

BUDGET PRINCIPAL	BP 2024	BP 2025
Recettes réelles de fonctionnement	155,2	157,1
Fiscalité	98,2	100,9
Fiscalité directe avec pouvoir de taux	63,4	66,1
Fiscalité directe sans pouvoir de taux	7,3	6,8
Compensation de fiscalité	0,6	0,8
Reversement de fiscalité	27,0	27,1
Dotations et concours de l'Etat	27,2	25,1
DGF	24,3	24,0
Autres dotations et concours de l'Etat	2,8	0,9
FCTVA	0,1	0,1
Droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine	20,9	21,4
Subventions publiques et financements privés	7,4	8,2
Produits exceptionnels	0,9	1,3
Mouvements interbudgets	0,5	0,2

en millions d'euros

Composition des recettes de fonctionnement pour l'exercice 2025 (budget principal)



2.1.1 Fiscalité: 100,9 M€

La fiscalité continue, en 2025, de représenter le premier poste de recettes du budget de la collectivité (plus de 60 % des recettes de fonctionnement). Dans cet ensemble, près des deux tiers des produits de la fiscalité de la Ville de Nancy proviennent de la fiscalité directe (66,1 M€), dont les taux seront reconduits en 2025 au même niveau que 2024, et plus spécifiquement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (63 M€). Les deux autres composantes, résiduelles, sont la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants (la taxe d'habitation sur les résidences principales ayant disparu définitivement en 2023 pour tous les contribuables), qui représente 3 M€, et la taxe foncière sur les propriétés non bâties, qui s'élève à moins de 0,1 M€.

Un peu plus d'un quart des produits de fiscalité est constitué de la fiscalité dite « reversée », c'est-à-dire de l'attribution

de compensation que la Métropole du Grand Nancy verse à la Ville de Nancy, dans le cadre de la mise en œuvre des différentes réformes de la fiscalité professionnelle et des transferts de compétences. Elle s'élève à 27,1 M€ en 2025, en légère progression par rapport à 2024 (+0,17 M€), en lien avec le transfert des parcs de stationnement à la Métropole du Grand Nancy.

Les autres produits de la fiscalité concernent des taxes sur lesquelles la Ville ne dispose d'aucun pouvoir de taux :

- le produit des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement,
- le reversement par l'État d'une part de l'accise sur la consommation d'électricité (ex-TCFE ou taxe communale sur la consommation finale d'électricité),
- · la taxe locale sur la publicité extérieure,
- la taxe de séjour.

Produits de la fiscalité : 100,85 M€

RECETTES FISCALES	BP 2024	BP 2025	Variation
FISCALITE DIRECTE AVEC POUVOIR DE TAUX	63 235 000	66 123 000	4,3%
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES	61 100 000	63 000 000	3,1%
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES	78 000	82 000	5,1%
TAXE D'HABITATION RESIDENCES SECONDAIRES ET LOCAUX VACANTS	2 100 000	3 000 000	42,9%
TAXE SUR LES FRICHES COMMERCIALES	0	21 000	100,0%
AUTRES CONTRIBUTIONS DIRECTES	40 000	20 000	-50,00%
TAXE DE SEJOUR	7 000	0	-100,0%
DROITS DE PLACE	44 645	0	-100,0%
FISCALITE DIRECTE SANS POUVOIR DE TAUX	7 282 000	6 780 000	-6,9%
TAXE COMMUNALE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATION	4 660 000	4 300 000	-7,7%
PART COMMUNALE D'ACCISE SUR L'ELECTRICITE	2 285 000	2 150 000	-5,9%
TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	320 000	330 000	3,1%
AUTRES	17 000	0	-100,0%
COMPENSATIONS DE FISCALITE	575 000	806 300	40,2%
COMPENSATION POUR PERTE DE TAXE ADDITIONNELLE AUX DMTO	7 000	20 000	185,7%
COMPENSATION AU TITRE DES EXONERATIONS DE TF	276 000	280 000	1,4%
COMPENSATION EXONERATIONS DE TF LOCAUX INDUSTRIELS	285 000	300 000	5,3%
COMPENSATION EXONERATION DE THRS	0	200 000	100,0%
FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TP	7 000	6 300	-10,0%
REVERSEMENTS DE FISCALITE	26 977 692	27 144 767	0,6%
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	23 576 100	23 743 175	0,7%
DOTATION DE SOLIDARITE METROPOLITAINE	3 401 592	3 401 592	0,0%
Total	98 204 337	100 854 067	2,7%



Parmi ces 18 recettes liées à la fiscalité, les principales relèvent de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB: 63,00 M€), l'attribution de compensation (AC : 23,74 M€), la taxe communale additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux (DMTO: 4,30 M€), la dotation de solidarité métropolitaine (DSM: 3,40 M€), la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les locaux vacants (THRS/THLV: 3,00 M€) et la part communale d'accise sur

l'électricité (ex-TCFE : 2,15 M€). Les 2 premières représentent plus de 85 % des produits fiscaux perçus par la Ville.

Les produits des impositions et taxes progressent, en 2024, d'environ 2,7 %, soit 2,65 M€, par rapport à 2024. Cette hausse est plus modérée que lors des exercices précédents, du fait du ralentissement de l'inflation (qui conditionne la revalorisation forfaitaire des bases des taxes ménages, à + 1,7 % cette année contre + 3,9 % en 2024) et du

choix de préserver des taux inchangés sans recourir à une augmentation de la pression fiscale.

Les recettes de taxe d'habitation (THRS/THLV) connaissent une augmentation significative, après confirmation des chiffres 2024 qui font apparaître un atterrissage plus favorable que prévu après la correction des anomalies ayant généré un produit exceptionnellement élevé en 2023, lors de la mise en œuvre par l'État du site Gérer mes biens immobiliers.

La taxe additionnelle aux droits d'enregistrement est une taxe qui prélève 1,20 % sur le montant des mutations à titre onéreux d'immeubles ou de droits immobiliers.

Avec la taxe de publicité foncière perçue par le Conseil Départemental sur la même assiette, à un taux de 4,50 %, elle constitue les « Droits de mutation à titre onéreux » (DMTO).

Cette recette est éminemment dépendante de la conjoncture du marché immobilier local, ce qui la rend toujours volatile et difficile à prévoir précisément. Ce produit est en fort repli depuis 2022 et la dynamique constatée ces derniers mois incite à ajuster les prévisions dans une tendance baissière. Sur un plan budgétaire, la prudence oblige donc à se projeter en 2025 sur un produit inférieur à celui réalisé en 2024. En termes d'analyse financière et de projection pluriannuelle, il est important de prendre conscience de l'impact que peuvent avoir les variations de cette recette, adossée. aux évolutions du marché immobilier : si la TADE pèse moins de 5 % des recettes fiscales de la collectivité, l'évolution en pourcentage de son produit se traduit par des écarts de plusieurs centaines de milliers d'euros.

2.1.2 Subventions, dotations & concours de l'État : 25,08 M€

Évolution des dotations et concours

Évolution des dotations et concours

DOTATIONS ET CONCOURS DE L'ETAT	BP 2024	BP 2025	Variation
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	24 283 000	24 030 000	-1,0%
DOTATION FORFAITAIRE	20 410 000	20 150 000	-1,3%
DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	3 873 000	3 880 000	0,2%
AUTRES DOTATIONS / CONCOURS DE L'ETAT	2 800 896	937 277	-66,5%
DOTATION SPECIALE INSTITUTEURS	5 616	2 000	-64,4%
DOTATION GENERALE DECENTRALISATION	2 624 280	624 277	-76,2%
DOTATION DE RECENSEMENT	21 000	21 000	0,0%
DOTATION TITRES SECURISES	0	150 000	100,0%
AUTRES	10 000	0	-100,0%
REMBT INSTRUCTION 3 ANS	140 000	140 000	0,0%
F.C.T.V.A.	100 000	110 000	10,0%
Total	27 183 896	25 077 277	-7,7%

Habituellement, les dotations et concours de l'État constituent des recettes relativement stables. La Ville a toutefois perçu en 2024 une dotation générale de décentralisation liée au projet de médiathèque du Haut du Lièvre ; en outre, la dotation pour titres sécurisés est désormais imputée sous ce chapitre. Les prévisions amènent à une baisse d'ensemble de 7,7 %.

LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

La Dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue la principale dotation de fonctionnement versée par l'État aux collectivités territoriales. Comme chaque année, la dotation forfaitaire est attendue en diminution, pour couvrir au niveau national les besoins de financement liés à la péréquation communale. La Dotation de solidarité urbaine (DSU) est quant à elle inscrite quasiment à l'identique du montant perçu en 2024.

Évolution des composantes de la DGF

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	BP 2025
DOTATION FORFAITAIRE	20 852 668	20 600 025	20 551 975	20 483 930	20 484 000	20 410 867	20 150 000
DSU	3 013 254	3 184 118	3 330 348	3 485 054	3 625 054	3 881 616	3 880 000
TOTAL DGF	23 865 922	23 784 143	23 882 323	23 968 984	24 109 054	24 292 483	24 030 000

LES AUTRES DOTATIONS ET CONCOURS DE L'ÉTAT

Diverses dotations non comprises dans la DGF font également l'objet de versements réguliers : Dotation générale de décentralisation « services communaux d'hygiène et de santé », remboursements liés à l'instruction obligatoire dès 3 ans, Dotation pour les titres sécurisés, Dotation de recensement.



2.1.3 Droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine : 21,4 M€

Les droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine sont acquittés par les usagers des services publics municipaux. Il s'agit des tarifs d'accès aux équipements publics ou de prestations de service, des droits d'usage de l'espace public, des loyers

ou encore du stationnement. Ces produits correspondent à 14 % des recettes de fonctionnement, soit près de 21,4 M€ estimés en 2025.

Les tarifs des services publics municipaux (hors tarifs sociaux) sont revalorisés de 1,2 %, conséquence de l'inflation constatée sur un an par l'INSEE (octobre 2024).

Évolution des produits de droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine

BP 2024	BP 2025	Variation
7 802 330	7 284 291	-6,6%
3 150 760	3 274 783	3,9%
486 000	316 000	-35,0%
9 331 200	10 079 326	8,0%
100 000	450 000	350,0%
20 870 290	21 404 400	2,6%
	7 802 330 3 150 760 486 000 9 331 200 100 000	7 802 330 3 150 760 486 000 9 331 200 100 000 7 284 291 3 274 783 316 000 10 079 326

BUDGET PRIMITIF 2025

L'évolution des droits d'entrées et produits d'exploitation par rapport à l'exercice précédent, est liée à la prise en compte des réalisations constatées en 2024 (avec des régularisations ponctuelles en 2024 sur la petite enfance par exemple) d'une part et à des modifications de catégorisation de certaines recettes (droits de place des foires, pour 220 K€, qui sont par exemple basculées des droits d'entrées vers les redevances d'occupation du domaine) d'autre part.

Il convient de noter que sur les 7,3 M€ de droits d'entrées et produits d'exploitation, 2,8 M€ correspondent à des recettes en lien avec l'éducation (restauration scolaire, centres de loisirs et accueil périscolaire) et 1,8 M€ pour la petite enfance. S'agissant des redevances d'exploitation et d'occupation du domaine, 80 % (8,1 M€) sont liées aux produits du stationnement.

2.1.4 Subventions publiques et financements privés : 8,2 M€

Ces recettes sont constituées à 85 % des contributions des organismes de sécurité sociale, à savoir la Caisse d'Allocations Familiales, au titre des compétences éducation et petite enfance.

Évolution des subventions publiques et financements privés

SUBVENTIONS PUBLIQUES ET FINANCEMENTS PRIVES
ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE
MECENAT ET AUTRES FINANCEMENTS PRIVES
SUBVENTIONS PUBLIQUES ET PARTICIPATIONS
Total

BP 2024	BP 2025	Variation
6 023 703	6 899 124	14,5%
781 515	783 625	0,3%
637 298	548 598	-13,9%
7 442 516	8 231 347	10,6%



Le transfert de la compétence petite enfance à la Ville, en 2022 puis en année pleine en 2023, s'est traduit par la hausse concomitante des subventions perçues par le budget municipal au titre des aides à l'enfance, de la part des partenaires concernés et notamment de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

La perspective est stable sur les prochains exercices: la Convention d'objectifs et de gestion (COG) signée entre l'État et la Sécurité Sociale, et définissant les objectifs, les modalités d'intervention et les moyens des CAF, porte sur la période 2023-2027. Si les inscriptions 2025 sont en hausse, c'est essentiellement le résultat de la perception de soutiens au bénéfice de deux centres sociaux du territoire, donc compensée par une hausse des dépenses à due concurrence pour les reversements.

Les recettes de mécénat et financements privés sont principalement liées à la politique culturelle, et notamment le Livre sur la Place et les festivités de la Saint-Nicolas.



2.1.5 Autres recettes réelles de fonctionnement : 1,5 M€

Les autres recettes de fonctionnement enregistrent divers produits tels que la participation pour les contrats uniques d'insertion, des atténuations de charges (remboursements sur charges sociales) ainsi que les remboursements de frais interbudgets, correspondants aux remboursements de frais de personnel entre le budget principal et budget annexe. Ces derniers sont en net recul en 2025, suite à la suppression du budget annexe parcs de stationnement.

2.2. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal de la Ville de Nancy atteignent, en 2025, une prévision à hauteur de 145,5 M€, en hausse de 3,7 M€ par rapport au budget primitif 2024.

Avec un impact exceptionnel de 1,5 M€, les mesures de contribution au redressement des finances publiques imposées par l'État dans le cadre de la loi de finances initiale pour 2025, représentent 40 % de la progression des dépenses réelles de fonctionnement. Ces mesures comportent une augmentation du taux de cotisation à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) de 3 points, soit un impact de

l'ordre de 1,1 M€, ainsi qu'une contribution au dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités locales (Dilico) estimée à 0,45 M€.

Dans le contexte inflationniste que connaît la Ville de Nancy, notamment sur les charges de gestion, les contrats, prestations, fournitures et assurances, qui continue à grever les capacités d'action de la collectivité, cela appelle à la poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Ainsi, la Ville a choisi de rationaliser ses dépenses, non sans difficultés, pour préserver la capacité à agir de ses partenaires.

Dépenses réelles de fonctionnement pour l'exercice 2025 - Budget principal

BUDGET PRINCIPAL	BP 2024	BP 2025
Dépenses réelles de fonctionnement	141,8	145,5
Dépenses de personnel	81,3	85,1
Masse salariale	73,6	75,9
Mutualisation et services communs	5,3	7,0
Autres dépenses de personnel	2,4	2,3
Charges de gestion et d'intervention	55,7	55,4
Charges de gestion déléguée	2,5	2,5
Charges de gestion courante	18,3	17,2
Charges locatives et dépenses immobilières	2,9	3,2
Entretien et maintenance	1,0	1,1
Fluides	5,5	5,6
Subventions et allocations diverses	24,8	25,1
Participations et contributions obligatoires	0,8	0,8
Reversements de fiscalité	1,5	2,0
Charges financières	3,2	2,9

2.2.1 Les dépenses de personnel : 85,1 M€

Les dépenses de personnel au budget primitif 2025 s'élèvent à 85,1 M€, soit une progression de 4,6 % par rapport au BP 2024.

Ces dépenses comprennent la rémunération versée aux agents par la Ville (catégorie de dépense nommée « masse salariale ») et aux reversements effectués au titre d'agents mutualisés et rémunérés par un autre employeur (catégorie « mutualisation et services communs »). Il s'agit des dépenses inscrites au chapitre 012.

Une partie résiduelle de dépenses de personnel (hors dépenses inscrites au chapitre 012, est prévue en charges de gestion pour financer les autres dépenses de ressources humaines qui ne sont pas directement de la masse salariale : indemnités des élus, rémunération de collaborateurs de groupe, formation, action sociale, frais de missions, etc.). Ces dernières sont intégrées dans la catégorie « Autres dépenses de personnel ».

Dépenses de personnel
MASSE SALARIALE
MUTUALISATION ET SERVICES COMMUNS
AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL
Total

BP 2024	BP 2025
73 630 793	75 855 445
5 294 532	6 999 727
2 419 583	2 276 966
81 344 908	85 132 138

Variation
3,0%
32,2%
-5,9%
4,6%



Les principales évolutions attendues pour 2025 se répartissent de la manière suivante :

- +1,375 M€ pour la mise en œuvre d'un des volets du pacte social, à savoir les mesures visant à garantir le pouvoir d'achat des agents. Dans le cadre de la révision générale du régime indemnitaire, une enveloppe de 1,375 million d'euros pour une année pleine est mobilisée afin de refondre le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) des agents et améliorer l'attractivité de notre collectivité. Le nouveau régime indemnitaire sera mis en place au 1er avril 2025. Dans ce cadre, les deux primes instaurées temporairement pour soutenir le pouvoir d'achat des agents, à savoir la prime de pouvoir d'achat et la prime exceptionnelle, prendront fin à cette date.
- +1,3 M€ pour l'augmentation des rémunérations et cotisations liée au glissement vieillesse technicité.
- +1,1 M€ pour l'augmentation de 3 points du taux de cotisation CNRACL au 1^{er} janvier 2025.
- +0,5 M€ pour la généralisation des titres restaurant à l'ensemble des agents Ville de Nancy (la valeur nominale des titres restaurant est de 6 €, dont 3,50 € sont pris en charge par la collectivité).
- + 0.375 M€ pour l'augmentation de 1 point du taux de cotisation URSSAF au 1^{er} janvier 2025.
- + 0.18 M€ pour le recrutement de nouveaux agents
- -0,5 M€ de réduction des heures supplémentaires et complémentaires.

2.2.2 Les charges de gestion et d'intervention : 55,4 M€

Les charges de gestion et d'intervention correspondent à l'ensemble des dépenses qui visent à assurer le fonctionnement de l'institution et à la réalisation, par l'administration municipale, de ses missions de service public. Elles concernent aussi l'ensemble des subventions versées aux différents acteurs et partenaires du territoire, concourant notamment à la réalisation de nombreuses missions de service public.

Les charges de gestion et d'intervention, et plus particulièrement les charges de gestion courante, sont en recul en 2025 témoignant des efforts demandés aux services, notamment dans la perspective de faire face à la contribution au redressement des finances publiques découlant de la loi de finances, tout en maintenant le niveau des subventions et allocations diverses versées aux partenaires de la collectivité.

Évolution des charges de gestion et d'intervention

CHARGES DE GESTION ET D'INTERVENTION	BP 2024	BP 2025	Variation
CHARGES DE GESTION DELEGUEE	2 549 740	2 526 560	-0,9%
CHARGES DE GESTION COURANTE	18 269 691	17 156 872	-6,1%
CHARGES LOCATIVES ET DEPENSES IMMOBILIERES	2 895 617	3 202 992	10,6%
ENTRETIEN ET MAINTENANCE	1 003 583	1 110 013	10,6%
FLUIDES	5 459 803	5 559 059	1,8%
SUBVENTIONS ET ALLOCATIONS DIVERSES	24 762 515	25 108 318	1,4%
PARTICIPATIONS ET CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	785 000	785 000	0,0%
Total	55 725 949	55 448 814	-0,5%



Les charges de gestion déléguée correspondent aux dépenses inhérentes à des missions de service public dont la réalisation a été confiée à un tiers. Il s'agit notamment des dépenses relatives à la restauration collectivité confiée au prestataire SODEXO. Il convient de préciser qu'au cours de l'exercice 2025, un nouveau marché devrait être attribué et pourra faire évoluer les charges pour les années à venir.

Les charges de gestion courante sont constituées d'achats de marchandises, matériels et fournitures, de prestations de service, d'études et d'honoraires, les frais de publicité, de communication, les services bancaires, de télécommunication, etc. Cet agrégat constitue, parmi les dépenses de fonctionnement, celui dont les niveaux de réalisation, en fin d'exercice, sont parmi les plus faibles, justifiant une concentration des efforts demandés aux services sur ces dépenses

pour l'élaboration du budget 2025.

Les charges locatives et dépenses immobilières permettent d'identifier les dépenses relatives à la gestion du patrimoine de la collectivité, il s'agit notamment des coûts d'entretien, de nettoyage des locaux, de gardiennage, les taxes foncières payées par la collectivité sur son propre patrimoine, ainsi que les loyers (mobiliers et immobiliers) et charges payés.

Les dépenses d'entretien et de maintenance concernent principalement l'ensemble des contrats de maintenance des biens mobiliers, des ascenseurs, du matériel roulant ...etc. Après plusieurs années d'une très grande stabilité (autour de 3 M€ par an), les dépenses de fluides ont fortement augmenté à partir de 2022 en raison de la crise énergétique. L'évolution des dépenses de fluides constitue une préoccupation de la Ville qui a mis en place en 2022 un plan de sobriété pour limiter

les consommations d'énergie ainsi qu'un dispositif d'analyse permettant d'en détailler les différentes composantes et d'en suivre l'évolution.

Les dépenses de fluides prévues au budget primitif 2025 s'élèvent à 5,56 M€, un montant stable par rapport à l'année précédente (5,46 M€ au BP 2024).

Toutefois, ce niveau intègre un rattrapage lié à des factures de régularisation reçues tardivement pour des exercices antérieurs (0,9 M €), notamment pour l'amortisseur électricité trop perçu en 2023.

Malgré une légère baisse depuis 2023, année où les dépenses avaient atteint un pic historique à 6,5 M€, elles restent nettement supérieures à celles d'avant crise énergétique (3,3 M€ en 2021), en raison de l'évolution des prix.

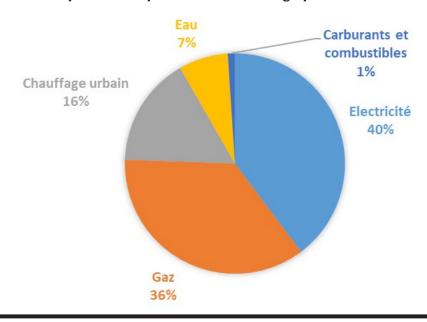
Évolution des fluides par types

DEPENSES PAR TYPE DE FLUIDES
ELECTRICITE
GAZ
CHAUFFAGE URBAIN
EAU
CARBURANTS ET COMBUSTIBLES
Total

BP 2024	BP 2025
2 115 392	2 182 013
1 878 233	2 013 843
973 463	911 788
427 572	392 404
65 143	59 011
5 459 803	5 559 059

Variation
3,1%
7,2%
-6,3%
-8,2%
-9,4%
1,8%

Répartion des dépenses de fluides au budget primitif 2025



Malgré ces efforts sur les charges de gestion et d'intervention, la Ville fait le choix de maintenir le niveau des subventions versées à l'ensemble de ses partenaires, notamment dans le champ de l'action sociale (avec la subvention au Centre Communal d'Action Sociale - CCAS) ainsi que dans l'action culturelle (établissements labellisés).

Ces interventions représentent 25,1 M€ au BP 2025, en légère progression (+ 0,3 M€) par rapport à 2024.

Ces soutiens demeurent concentrés sur 10 partenaires représentant plus de 80 % du volume.

Répartition des subventions et allocations par bénéficiaires, en millions d'euros

SUBVENTIONS ET ALLOCATIONS DIVERSES	BP 24	BP 25	Variation
OPERA	8,9	8,9	
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	6,0	6,0	
UNION LOCALE DES MAISONS DES JEUNES ET DE LA CULTURE	2,3	2,3	
L'AUTRE CANAL	0,8	0,8	
CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL	0,7	0,7	
CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL	0,7	0,7	
CENTRES SOCIAUX	0,4	0,7	0,3
COMITE D'ACTION SOCIALE	0,4	0,4	
STRUCTURE PARENTALE	0,3	0,3	
AGENCE SCALEN	0,3	0,3	
DIVERSES ASSOCIATIONS	2,9	3,0	0,1
AUTRES	1,1	1,1	
Total	24,8	25,1	0,3

Enfin, s'agissant des contributions obligatoires, il s'agit de la contribution aux frais de scolarité dus aux établissements scolaires privé, dont le montant n'est pas amené à évoluer par rapport à l'année précédente.

2.2.3 Les reversements de fiscalité : 2,0 M€

Les reversements de fiscalité progressent, cette année, de plus de 30 % soit 463 000 € du fait, principalement, de la création par la loi de finances 2025 d'un nouveau type de contribution des collectivités au rétablissement des finances publiques, dénommé DILICO (dispositif de lissage des recettes des collectivités territoriales). Le montant dont devra s'acquitter la Ville de Nancy au titre de ce dispositif n'est pas encore définitivement connu : il est estimé à 450 000 €.



Évolution des reversements de fiscalité

REVERSEMENTS DE FISCALITE	BP 2024	BP 2025	Variation
A DESTINATION DE LA METROPOLE	863 840	844 000	-2,30%
REVERSEMENT FORFAIT POST STATIONNEMENT	666 840	662 000	-0,7%
REVERSEMENT ACCISE SUR L'ELECTRICITE DANS LE CADRE DU PFF	190 000	182 000	-4,2%
REVERSEMENT TAXE DE SEJOUR CAMPING-CARS / BATEAUX	7 000	-	-100,0%
A DESTINATION DE L'ETAT	462 000	930 000	101,3%
FPIC	462 000	480 000	3,9%
DILICO	-	450 000	
A DESTINATION DES CONTRIBUABLES : DEGREVEMENTS	180 000	190 000	5,6%
TOTAL	1 505 840	1 964 000	30,4%

2.2.4 Les charges financières : 2,9 M€

Les frais financiers correspondent aux intérêts de la dette et, de façon plus accessoire, aux intérêts liés aux portages fonciers. En 2025, ces frais se situeront à un niveau de 2,9 M€, inférieur par rapport à l'exercice précédent.

Cette diminution relative est la résultante de plusieurs effets :

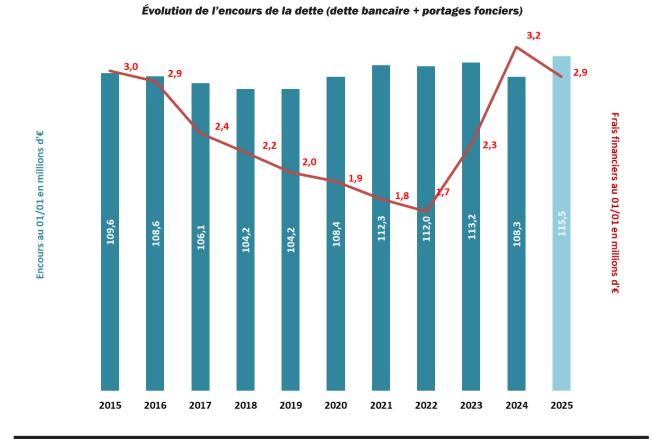
• Une hausse en volume du capital restant dû puisque le volume des nouveaux emprunts est supérieur au capital remboursé, cette progression ayant été plus soutenue en 2024 par rapport à 2023 (18,50 M€ de nouveaux emprunts en 2024 contre 6,13 M€ en 2023, qui s'explique par l'intégration d'emprunts qui auraient dû être comptabilisés en 2023 dans le nouvel encours de 2024).

 Une amélioration des conditions financières offertes par les établissements financiers, en particulier sur la part de l'encours à taux variable, qui permet une baisse du volume d'intérêts financiers. Après un exercice 2024 marqué par un contexte de forte hausse des taux d'intérêts, avec des emprunts contractualisés aux alentours de 4 %, les différentes baisses des taux directeurs de la Banque Centrale Européenne (BCE) actées ces derniers mois alimentent une trajectoire baissière sur l'ensemble des indices.

Cette contraction, même à un rythme modéré, permet de voir le poids sur les frais financiers des emprunts à taux variable (environ 40 % du stock total de dette) reculer malgré l'augmentation de l'encours.

Ainsi, si le montant des frais financiers se situe à des niveaux équivalents à la période 2015-2016, la comparaison doit être nuancée par des conditions de marché beaucoup moins avantageuses qu'à l'époque (quand les taux d'intérêts étaient plutôt situés aux alentours de 1 %; l'emprunt étant, en conséquence, 3 à 4 fois moins coûteux).





2.3 LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Dans le cadre du BP 2025, les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 48,2 M€, en progression de 9%, portées par la poursuite de l'effort sur les dépenses d'équipements, principale composante de cette section, avec le remboursement du capital de la dette.

Dépenses réelles d'investissement pour l'exercice 2025 - Budget principal

BUDGET PRINCIPAL		BP 2025
Dépenses réelles d'investissement	44,3	48,2
Dépenses d'équipement	32,2	36,8
Gros Entretien, Renouvellement	10,6	8,8
Autorisations de programme	20,1	26,4
Opérations pour le compte de tiers	1,5	1,6
Charges financières	11,0	11,2
Autres dépenses d'investissement	0,4	0,2

<u> 20</u>

BUDGET PRIMITIF 2025



Les dépenses d'équipement correspondent à des opérations qui visent à modifier la consistance ou la valeur du patrimoine de la collectivité : achats de matériels durables (équipements informations, acquisition ou renouvellement de véhicules, etc.), acquisition, construction, aménagement, requalification, réhabilitation de bâtiments, travaux d'infrastructure ou, encore, participations à des sociétés, etc.

Elles sont structurées en deux types : les dépenses de « GER » ou de gros entretien et de réparations, qui permettent de mener les opérations de travaux d'entretien ou de maintenance, de procéder aux achats de renouvellement de matériels, d'équipement ou de véhicules, et les autorisations de programme (AP) pluriannuelles qui se déclinent annuellement en crédits de paiement selon l'avancement des chantiers. Elles permettent de mener les « grands projets » de construction ou de réhabilitation, d'aménagements et d'infrastructure sur le territoire de la Ville ou auxquelles la Ville est appelée à contribuer, par le versement d'une subvention.

Les opérations pour le compte de tiers enregistrent les travaux exécutés d'office pour la mise en sécurité des personnes et des biens. Ces dernières sont compensées par les recettes de leur mise en recouvrement a posteriori. Les crédits associés sont proposés en légère progression par rapport à 2024 (+0,1 M€), reflétant l'augmentation des besoins du poste.

Les charges financières, qui s'élèvent en 2025 à un niveau légèrement supérieur à 2024 (+0,2 M€) soit 11,2 M€, correspondent au remboursement du capital de la dette.

Les autres dépenses d'investissement comptabilisent prioritairement les participations de la ville aux organismes extérieurs (Agence France Locale), et dans une moindre mesure, le remboursement des dépôts de cautionnements reçus en sa qualité de bailleur. Les inscriptions sont revues à la baisse à 0,2 M€, considérant le volume mandaté en 2024.

Évolution des dépenses d'équipement

DEPENSES D'EQUIPEMENT	BP 2024	BP 2025	Variation
GROS ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT	10 580 604	8 787 831	-16,9%
AUTORISATIONS DE PROGRAMME	20 108 922	26 433 288	31,5%
OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	1 500 000	1 600 000	6,7%
Total	32 189 526	36 821 119	14,4%

En 2025, les dépenses de GER sont ramenées à 8,8 M€, tenant compte non seulement des niveaux de réalisation antérieurs, mais aussi du souci constant de stabiliser ces dépenses identifiées et récurrentes. Sans obérer la préservation des équipements, infrastructures et matériel existants, le recul des inscriptions en GER en 2025 permet d'atténuer, pour partie, la montée en puissance des autorisations de programme.

En effet, les crédits de paiement liés aux autorisations de programme progressent significativement entre 2024 et 2025 (+6,6 M€), traduisant la concrétisation des projets du mandat dont les décaissements sont généralement concentrés sur le dernier tiers.

8 autorisations de programme ont été définies pour les exercices 2022 à 2030. Le montant de cette programmation voté lors de la précédente modification des AP s'élevait à 140,9 M€, avec des crédits de paiement qui s'élevaient à 20,3 M€.

Les crédits de paiement 2025 s'élèvent à 26,4 M€, portant notamment sur la rénovation du Musée Lorrain, qui entre dans la phase de travaux, et qui enregistre 9 M€ de crédits de paiement, tout comme celle du Grand Hôtel de la Reine pour laquelle les crédits sont doublés en 2025 (4 M€). On enregistre par

ailleurs quatre programmes nouvellement initiés: la restructuration du stade Matter/Victor/Leprun et celle des tribunes du stade Tighazoui pour un total de 1,3 M€ de crédits de paiement. Le réaménagement de la place Carnot, phasé sur 2025 et 2026, suppose 300 000 € de crédits de paiement inscrits sur ce premier exercice. Enfin, 450 000 € sont projetés au bénéfice de la restructuration de l'église Saint-Epvre.

Autorisations de programme et crédits de paiement pour 2025

Libellé AP / OP	Total voté 2024	Total proposé BP 2025	CP 2025
ATTRACTIVITE			
Grand Hotel de la Reine	9 226 650	9 226 650	4 000 000
Brasserie parc de la pépinière	50 000	50 000	-
BUDGET PARTICIPATIF			
BP : Budget participatif	2 564 771	2 964 771	1 200 000
LOCAUX ET MOYENS DE L'ADMINISTRATION	1		
Restaurant inter administration	7 980 596	7 980 596	1 380 000
Accessibilité handicapés divers Bâtiments	1406210	1 406 210	400 000
Nouveaux outils numériques	387 623	387 623	-
Restructuration des locaux de la police	405 266	405 266	-
Mairie du plateau de Haye	4 800 000	4 800 000	50 000
NATURE ET TRANSITION ECOLOGIQUE			
Performance énergétique	2 938 150	2 938 150	150 000
Plan de gestion Parc de la pépinière	1 255 024	1 255 024	400 000
Bassin Parc de la pépinière	1 074 970	1 074 970	
Réaménagement Place Carnot	_	500 000	300 000
VILLE CULTURELLE			
Médiathèque BNR	4 487 984	4 487 984	-
Restructuration de l'église Saint-Epvre	-	1 330 000	450 000
Travaux de securite opera theatre	121 943	121 943	-
Nouvelle médiathèque Plateau de Haye	4830999	4 784 322	2653323
CCN Ballet de Lorraine	16 684 111	15 508 569	100 000
Restauration des panneaux Prouvé	76380	76 380	-
Restauration de la Villa Majorelle - Tranche 2	154 334	2 148 799	844 465
Mémoriaux Shoah et déportation	200 000	200 000	100 000
Rénovation Musée Lorrain	57 298 976	57 187 976	9 000 000
VILLE EDUCATIVE			
Cours d'écoles en ilôts de fraicheur	4 888 095	4 888 095	_
GS Placieux	8 94 0 562	8 127 062	2918500
Programme Ecoles d'avenir	7 012 556	7 194 556	364 000
VILLE SOLIDAIRE			
Maison des femmes	2421875	2 521 875	793 000
VILLE SPORTIVE			
Amélioration des équipements sportifs (2022-2023)	1 694 297	1 694 297	30 000
Restructuration Matter / Victor / Leprun	-	12 460 000	1 000 000
Tribunes stade Tighazoui	-	300 000	300 000
	140 901 373	156 021 119	26 433 288



2.4 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement sont constituées des recettes d'équipement, dont les subventions et participations (subventions d'équipement reçues, dotations d'investissement, produit de la taxe d'aménagement), ainsi que les fonds propres (cessions, autres recettes). Elles sont complétées par l'emprunt qui vient contribuer à la réalisation des dépenses d'équipement (cf. ratios d'épargne et d'endettement).

Recettes d'investissements pour l'exercice 2025 - Budget principal

Recettes réelles d'investissement	30,9	36,6
Recettes d'équipement	13,2	13,4
Subventions d'équipement	9,4	9,1
Opérations pour le compte de tiers	1,5	1,6
Autres recettes d'investissement	0,1	0,0
FCTVA	2,1	2,8
Taxe d'aménagement	0,1	0,0
Produits exceptionnels	0,8	2,0
Mouvements interbudgets		0,3
Emprunt d'équilibre		20,9

Les recettes d'investissement de la ville recouvrent principalement les subventions d'équipement. Elles comptabilisent également les opérations pour compte de tiers, en miroir des dépenses de la même section, ainsi que la dotation du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), correspondant au reversement, par l'État, de la TVA acquittée par la commune sur ses dépenses d'investissement à laquelle est appliqué le taux réglementaire de 16,4 %.

Le niveau de subventionnement projeté affiche en 2025 un léger recul par rapport à l'exercice précédent. Il représente néanmoins près de 70% des recettes d'équipement de l'exercice. Ces volumes demeurent des prévisions qui seront réalisées en fonction de l'avancement des différents projets.

La taxe d'aménagement est perçue par la Métropole du Grand Nancy qui, conformément au pacte financier et fiscal, lui reverse 5 % du produit enregistré annuellement. Aussi, selon la trajectoire attendue côté métropole, traduisant le repli de l'immobilier et la crise de la construction depuis 2023, la recette projetée à la ville est établie à 20 000 €.

Les produits exceptionnels correspondent aux produits de cessions attendus, estimés à 2 M€ en 2025, principalement pour la cession de l'ancienne école des beaux-arts. Ces recettes sont, au moment du budget primitif, prévues en section d'investissement, mais réalisées en fonctionnement au fil de l'exercice.

Les mouvements interbudgets enregistrent les flux croisés entre le budget principal et les budgets annexes de la ville. En 2025, ce poste comptabilise, à niveau constant, le remboursement par le budget « marchés » du capital de l'emprunt porté par le budget principal, ainsi que celui des « parkings » désormais pris en charge par la Métropole à laquelle la compétence a été transférée.

Enfin, dans la perspective de répondre à l'accélération du besoin de financement des dépenses d'investissement sur l'exercice 2025, liée à la fois à la volonté de poursuivre l'ambitieux projet d'investissement et à l'application des mesures de redressement des finances publiques affectant l'autofinancement provenant de la section de fonctionnement, le recours à l'endettement est amplifié. Il s'agit du montant inscrit au titre de l'emprunt d'équilibre, dont la mobilisation intervient en fonction des consommations de crédits de dépenses sur l'exercice, et dont le niveau de réalisation pourra être ajusté en fonction de l'exécution réelle.

BUDGET PRINCIPAL	BP 2024	BP 2025
Emprunt d'équilibre	16,7	20,9

en millions d'euros

2.5 LES RATIOS D'ÉPARGNE ET L'ENDETTEMENT

L'épargne brute, qui correspond aux flux de liquidités dégagés par l'activité courante de l'exercice, est le solde des recettes réelles de fonctionnement, fiscalité comprise, après règlement des dépenses de fonctionnement. Elle est caractéristique de la capacité à investir et à s'endetter (plus le niveau d'épargne sera élevé, plus une dette nouvelle sera absorbable).

Le rapport entre l'épargne brute et le stock de dette (encours) est quant à lui caractéristique de cette solvabilité, ou capacité de désendettement, qui mesure le nombre d'années nécessaire pour éteindre la dette bancaire à épargne brute constante.





Capital de la dette 11,2 M€ Epargne nette 0,4 M€

Par rapport au BP24, et hors reprise des excédents, l'épargne brute recule de -1,8 M€ pour s'établir à 11,6 M€ soit un taux de 7,5%. Cette diminution est à mettre en perspective avec la contribution exceptionnelle au redressement des comptes publics imposée par l'État, qui pèsent pour 1,5 M€ sur la section de fonctionnement de la Ville.

Après couverture des remboursements en capital de la dette, l'épargne nette s'établit à 0,4 M \in , un niveau qui demeure

modeste notamment avec un montant du capital des emprunts à rembourser qui continuerait à croître.

La capacité de désendettement, qui est le nombre d'années qu'il faudrait à la Ville pour rembourser l'intégralité de sa dette en mobilisant son épargne brute est projetée à 10 années.

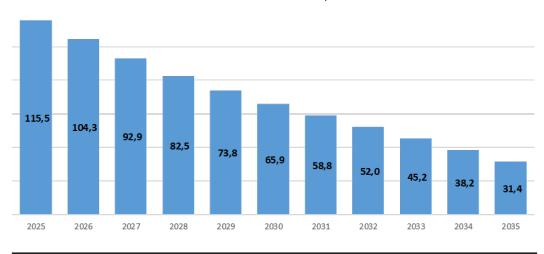
Sans les mesures exceptionnelles imposées par la loi de finances initiale 2025, elle s'établirait à 8,8 années.

Indicateurs d'épargne et d'endettement en 2025

BUDGET PRINCIPAL	BP 2024	BP 2025
Epargne brute	13,4	11,6
Taux d'épargne brute	8,7%	7,5%
Remboursement du capital des emprunts	11,0	11,2
Epargne nette	2,4	0,4
Taux d'épargne nette	1,5%	0,2%

BUDGET PRINCIPAL	BP 2024	BP 2025
Ratios d'endettement		
Encours de dette	108,3	115,5
Capacité de désendettement	8,1 ans	10,0 ans
Taux d'endettement	69,8%	73,6%





2.6 PRÉSENTATION PAR NATURE DU BUDGET ANNEXE HALLE & MARCHÉS

BP 2025 budget annexe	Marchés
Recettes réelles de fonctionnement	0,68
Droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine	0,54
Produits exceptionnels	0,14
Dépenses réelles de fonctionnement	0,48
Charges de gestion (hors dépenses de personnel)	0,34
dont dépenses de fluides	0,09
dont autres charges de gestion	0,25
Mouvements inter-budgets	0,14
Epargne brute	0,20
Dépenses réelles d'investissement	0,16
Dépenses d'équipement (GER)	0,13
Mouvements interbudgets	0,03
-	
Recettes d'investissement	0,02
Recettes d'équipement (FCTVA)	0,02
· · · · · ·	
Capacité d'autofinancement	0,19
dont épargne nette	0,17



3.1 VILLE ÉDUCATIVE, SPORTIVE ET CULTURELLE

ARCHIVES & BIBLIOTHÈQUES

Le réseau des Bibliothèques de Nancy va connaître deux transformations importantes en 2025 : l'installation de la Ludothèque sur le site de la Manufacture après de petits travaux d'aménagement, et le démarrage des travaux de construction de la nouvelle médiathèque au Hautdu-Lièvre au printemps (2.681 M€). La gratuité de l'inscription dans les Bibliothèques de Nancy pour les Nancéiens instaurée en 2024 a renforcé l'accessibilité des bibliothèques et réaffirmé leur rôle en tant que service public, en mettant à la disposition de tous les habitants de Nancy un accès simplifié et démocratique à la lecture, à la culture, à l'éducation et à l'information.

Les bibliothèques de Nancy continueront d'offrir une offre culturelle diversifiée et de qualité, avec un budget de fonctionnement de 0,723 M€ (hors dépenses de personnel). Un des axes majeurs de cette politique sera la poursuite de la numérisation des documents patrimoniaux, soutenue activement par l'État, afin de préserver et valoriser ce patrimoine exceptionnel tout en le rendant accessible au plus grand nombre. Dans le cadre du Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle et du label 100 % EAC, la Ville de Nancy poursuit son ambition d'amplifier sa politique d'ouverture et d'émancipation artistique et culturelle, en impulsant une dynamique avec les acteurs artistiques, éducatifs et sociaux et en

mobilisant les ressources des structures, dispositifs et équipements culturels de la Ville de Nancy au service des habitant.es de Nancy et particulièrement des jeunes. L'Éducation Artistique et Culturelle étant indispensable à la construction des citoyens et citoyennes de demain et à l'égalité des chances, elle est proposée sur les temps scolaires et s'étend dorénavant sur les temps périscolaires et extrascolaires avec des heures complémentaires systématiques aux projets fédérateurs et en expérimentant un certain nombre de dispositifs. En parallèle, l'évolution et le développement de l'Éveil Culturel et Artistique dans les établissements de petite enfance répond également à

la volonté de la Ville de faire de la jeunesse une de ses priorités ; de développer chez tous les enfants une curiosité, une ouverture d'esprit, une motricité et mobilité et de créer des dynamiques de projets tout en travaillant la parentalité. Enfin, la réflexion sur la mise en œuvre de projets favorisant l'esprit critique dans la logique de la culture inclusive impulsée pour consolider les liens entre le monde de la culture et le champ social et de la solidarité sont encore développés avec particulièrement deux axes : la mise en place de projets fédérateurs dans les résidences autonomie du CCAS, et un travail autour de l'égalité femmes-hommes et des questions des violences sexistes et sexuelles dans la culture (0,100 M€).



ARCHIVES ET BIBLIOTHÈQUES

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2025
Charges de gestion courante	502 747		502 747
Charges de gestion deleguee	6 600		6 600
Charges locatives et dep immob	190 676		190 676
Entretien et maintenance	75 169		75 169
Fluides	132 113		132 113
Gros entretien renouvellement		246 124	246 124
Masse salariale	5 020 929		5 020 929
Total archives et bibliotheques	5 928 234	246 124	6 174 358

ÉQUIPEMENTS CULTURELS & MONUMENTS

La culture et la créativité sont des leviers essentiels pour le développement personnel et la cohésion sociale. Consciente du rôle primordial des artistes et des acteurs culturels dans un monde en constante mutation, la Ville de Nancy réaffirme, à travers sa feuille de route 2020/2026, l'ambition d'une politique culturelle dynamique, à l'écoute des habitants et des acteurs locaux. Cette approche repose sur des espaces réguliers de dialogue et de concertation afin d'assurer une culture vivante et partagée.

L'objectif principal de cette politique est de stimuler l'innovation, la recherche, l'expérimentation, ainsi que la création et la diffusion, tout en soutenant les porteurs de projets culturels. Le credo reste « la culture partout, pour toutes et pour tous », articulé autour des axes stratégiques suivants :

- Garantir la diversité culturelle en impulsant de nouveaux projets autour des grandes institutions culturelles (CDN, Opéra, CCN, L'Autre Canal) et des événements phares de la ville (NJP, Livre sur la Place, opérations de valorisation patrimoniale), en matière d'écriture et de créations artistiques.
- Offrir une culture accessible à tous, dans une démarche inclusive et en conformité avec les droits culturels, et ce, dans tous les quartiers de la ville. L'objectif est de maintenir la mission fédératrice des arts et de la culture, en rejoignant tous les publics.
- Soutenir et promouvoir les acteurs culturels nancéiens sur la scène nationale et internationale, contribuant ainsi à l'attractivité et au rayonnement de la ville.
- Développer des partenariats pour élargir les esthétiques artistiques et toucher de nouveaux publics, en dépassant les frontières des disciplines et des genres.

 Renouveler l'offre culturelle à destination des jeunes, en développant une programmation adaptée tout au long de l'année, en lien avec les infrastructures culturelles (médiathèques, musées, CDN, CCN, Opéra, L'Autre Canal) et les différents acteurs du secteur (festivals, compagnies...), et en soutenant les projets d'éducation artistique et culturelle dans le cadre du CTEAC.

La Ville de Nancy dispose de quatre équipements culturels de spectacle vivant d'envergure régionale, nationale et internationale, qui participent activement au rayonnement de l'agglomération. Ces établissements jouent également un rôle clé dans l'accès à la culture pour tous les publics, en créant et présentant des spectacles de haut niveau, contribuant ainsi à la qualité de vie et renforçant l'attractivité de la ville.

Ainsi la Ville soutient ses 4 établissements labélisés (11.305 M€): l'Opéra National de Lorraine, le Ballet National de Lorraine, le Théâtre de la Manufacture, le Centre Dramatique National Nancy-Lorraine (CDN Nancy-Lorraine) et l'EPCC L'Autre Canal, inscrits dans la décentralisation hors de leurs établissements, poursuivent le projet de démocratisation et de régionalisation de la création artistique, avec comme principal objectif d'élargir l'accès à la culture de tous les publics.

→ L'Opéra national de Lorraine (8.929 M€)

Lieu de référence essentiel, met en œuvre les objectifs de sa nouvelle convention d'objectifs pluriannuelle co-signée en 2024, entre l'État, la Région Grand Est et la Ville de Nancy, en coordination avec les opéras de la région Grand Est. Fort d'un projet stratégique intitulé Opéra citoyen 2025, l'OnL développe sa création artistique avec une vision solidaire et durable pour tous les publics en innovant vers les publics et en développant des actions originales, participatives parfois sur le domaine public afin de sensibiliser les citoyens et les publics éloignés voire empêchés à l'art lyrique et symphonique.

→ Le CCN - Ballet de Lorraine (0.741 M€)

Après 13 années de programmation du CCN - Ballet de Lorraine par Petter Jacobsson & Thomas Caley - la nouvelle direction artistique Maud Le Pladec, chorégraphe des cérémonies des JO 2024 de Paris, a défini et préparé un projet culturel sur le principe de « faire corps et ballet ensemble » comme un puissant vecteur d'excellence, de création mais surtout de construction et de cohésion sociale et de lutte contre les inégalités.

L'appel à projet d'installation du CCN Ballet de Lorraine dans l'ancienne faculté de pharmacie, ajusté aux besoins réels des équipes, sera lancé en 2025.

→ Le CDN - Théâtre de la Manufacture (0.774 M€)

Après ces premières années de restructuration, en partenariat avec les « Quartiers libres », les équipes du Centre Dramatique Théâtre de La Manufacture, en dynamique culturelle ont une attention particulière pour le jeune public, sa participation aux événements orchestrés par la Ville de Nancy, son partenariat avec les compagnies théâtrales du territoire et ses créations et productions en itinérance auprès de toutes et tous.

→ L'Autre Canal (0.859 M€)

Le projet culturel porté et mis en œuvre par L'Autre Canal s'appuie sur les enjeux sociétaux et éco responsables pour la conduite de l'ensemble de ses actions en matière d'inclusion, d'égalité, de citoyenneté et d'écologie (IECE). Soutenu par la DRAC, la Région Grand Est, la Métropole du Grand Est et la Ville de Nancy, L'Autre Canal, activateur de dynamiques structurantes à l'échelle du quartier Rives-de-Meurthe, porte avec l'association L'OK3 une étude pour le rapprochement des deux sites -LAC et Octroi - nécessitant un élargissement des missions de l'Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) afin de conforter et développer l'attractivité et la dynamique de l'espace Austrasie.



La Ville de Nancy poursuivra son engagement en faveur de la création artistique, en plaçant une attention particulière sur l'emploi culturel et les structures émergentes. Cette ambition se concrétise par un soutien actif aux acteurs culturels engagés dans des démarches de création et de diffusion, porteurs de projets structurants destinés à l'ensemble de la population, dans tous les quartiers de la Ville, avec une volonté constante de garantir un maillage équitable du territoire. Ainsi, la Ville soutient les initiatives des acteurs culturels indépendants, avec en moyenne 25 programmations ou festivals et près de 30 projets de création artistique. Au total, ce sont plus de cent associations et équipes artistiques qui bénéficieront d'un accompagnement dans le cadre du Développement Culturel, pour un montant de 1.256 M€ (spectacle vivant, audiovisuel, festivals et arts visuels), dont le Nancy Jazz Pulsations, à hauteur de 0,420 M€.

Les nancéiens pourront découvrir plusieurs expositions d'artistes plasticiens professionnels du territoire dans les galeries Poirel et continuer à assister à plus d'une centaine de représentations dans la salle Poirel, lieu emblématique du spectacle vivant à Nancy.

La mise à disposition de lieux équipés pour des accueils en résidence comme le Théâtre de Mon Désert dans le cadre du dispositif « Ca répète à Nancy » s'inscrit également dans cette démarche ainsi que le soutien des différents lieux culturels qui concourent à la diffusion artistique ainsi qu'au maillage du territoire. En matière de diffusion, le dispositif « Ça joue à Nancy » avec un budget de 0,030 M€ permet aux compagnies du territoire de trouver un espace d'expression et de travail sur la Ville.

En proximité avec les habitants, le dispositif Quartiers en Fête poursuivra son déploiement avec plusieurs résidences : la compagnie de danse Osmosis dans le quartier de Crosnes Vayringe, la compagnie de théâtre de rue Titanos dans le quartier Beauregard et enfin le lancement dans le quartier Saint-Nicolas de la résidence des artistes Paul Hommage - Yumi Takeuchi.

ÉVÉNEMENTIEL ET DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Une programmation culturelle festive avec :

- Une nouvelle création numérique inédite, un vidéo-mapping estival sur la place Stanislas, sera proposée avec une projection gratuite et quotidienne, de mi-juin jusqu'au 14 septembre (0.306 M€).
- Les traditionnelles guinguettes culturelles estivales, désormais un rendez-vous incontournable, ouvriront leurs portes dans six quartiers différents de la Ville, offrant ainsi une diversité d'animations à travers tout le territoire.
- La saison estivale continuera de mettre en lumière la culture et les pratiques artistiques dans les parcs nancéiens. Des séances de cinéma en plein air, un parquet de danse ouvert au public (Danse à la Pép), des concerts de musique (Amours d'été) et de nombreux festivals rythmeront l'été. Les Nancéiens pourront

- également découvrir les métiers d'art lors du Flamm'OFF et profiter d'expositions de grande envergure telles qu'Art'stom et Artistes Lorrains (0.042 M€).
- Le Livre sur la Place célébrera sa 47e édition du 12 au 14 septembre 2025. En tant que premier salon de la rentrée littéraire, il accueillera plus de 200 auteurs et proposera près de 170 rencontres (débats, entretiens, lectures, ateliers...) sur le site du festival ainsi que dans la métropole du Grand Nancy. Cette édition renforcera son programme dédié à la jeunesse et aux familles, tout en offrant une série de débats autour de l'actualité, avec la présence d'écrivains et de scientifiques, dans le but de nourrir la réflexion et d'encourager un esprit critique. En tant que Festival International, Le Livre sur la Place mettra cette année à l'honneur l'Italie, pays invité d'honneur (dépenses: 0.578 M€ (hors personnel) / recettes : 0.488 M€).
- Un temps fort incontournable, les Fêtes

de Saint-Nicolas, véritable symbole de convivialité et de rassemblement, seront renouvelées en 2025. Le week-end de Saint-Nicolas se tiendra les samedi 6 (défilé) et dimanche 7 décembre. Cette année, les festivités s'inscriront dans le cadre des « Metro'folies 2025 », une célébration du centenaire du patrimoine Art déco de la Métropole. La programmation du grand défilé s'inspirera des « Années folles », offrant ainsi un hommage vibrant à cette époque emblématique (1.146 M€). À l'instar du mapping estival, celui des Fêtes de Saint-Nicolas sera renouvellé.

En matière d'investissement, les politiques culturelles disposent de 1,495 M€ de crédits d'entretien et de renouvellement pour les établissements culturels, monuments historiques et édifices cultuels.

Par ailleurs, 13.147 M€ de crédits de paiement sont fléchés en 2025 pour permettre :

• De poursuivre le projet de développement pour

- le CCN ballet de lorraine en adéquation avec le cahier des charges de cet établissement national de renommée internationale avec son installation dans les locaux de l'ancienne faculté de pharmacie pour 0.100 M€.
- De poursuivre le projet de rénovation du Musée Lorrain, avec 9.000 M€.
- De poursuivre la création d'un monument des déportations, honorant la mémoire des déportés de persécution et de répression pour 0.100 M€.
- D'engager la finalisation de la rénovation intérieure de la Villa Majorelle pour 0.844 M€.
- D'engager le projet d'une nouvelle médiathèque sur le plateau de Haye avec le soutien du Ministère de la Culture et de l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine, pour 2.682 M€.

De lancer un programme de rénovation de l'Église Saint-Epvre visant à la réhabilitation de la sacristie et à la rénovation des vitraux, pour un montant de 0,450 M€.



ÉVÉNEMENTIEL ET DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2025
Charges de gestion courante	2164737		2 164 737
Charges locatives et dep immob	297 858		297 858
Entretien et maintenance	49 086		49 086
Fluides	115 648		115 648
Gros entretien renouvellement		706 667	706 667
Masse salariale	1 565 615		1 565 615
Subventions et alloc diverses	12 468 548		12 468 548
Total evenementiel et dev culturel	16 661 492	706 667	17 368 159

ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET MONUMENTS

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2025
Charges de gestion courante	69 553		69 553
Charges locatives et dep immob	34332		34 332
Entretien et maintenance	29 223		29 223
Fluides	54984		54 984
Gros entretien renouvellement		182 500	182 500
Masse salariale	443 253		443 253
Subventions et alloc diverses	66 600		66 600
Total equip. culturels et monuments	697 945	182 500	880 445



MUSÉES

Le soutien aux établissements patrimoniaux de la ville est renforcé en 2025, afin de poursuivre le travail de conservation et de valorisation, tout en favorisant les échanges entre le patrimoine et la création artistique.



La programmation des expositions des musées pour 2025 (0,330 M€), structurée autour de deux temps forts, offrira au public une diversité d'expériences culturelles enrichissantes :

En avril, la quatrième édition des Rencontres Urbaines de Nancy, revisitées et adaptées, se tiendra avec, au Musée des Beaux-Arts, une exposition dédiée à l'art urbain, enrichie de nouvelles

œuvres exposées dans la ville. Cette édition mettra également l'accent sur des rencontres professionnelles, favorisant les échanges autour de la culture urbaine et de l'art contemporain.

À l'automne, une exposition patrimoniale inédite intitulée « Nancy 1925 : Une expérience de la vie moderne » sera présentée au Musée des Beaux-Arts. Cette exposition, fruit d'une étude approfondie des collections municipales, permettra de retracer la genèse et l'évolution de l'Art déco à Nancy. Elle ambitionne de révéler au public des collections rares, produites ou acquises localement, et de redéfinir l'architecture de la ville ainsi que le quotidien de ses habitants à cette époque. Un voyage visuel et historique qui illustrera la manière dont l'Art déco a marqué

l'identité de la ville. Cette exposition a reçu label « Exposition d'intérêt national ».

En parallèle, dans le cadre de ses missions Histoire-mémoires, Nancy-Musées poursuit ses actions. (Inscription en PPI de 0,030 M€ en 2024, 0,100 M€ en 2025 et 0,070 M€ en 2026).

Enfin, le département des musées porte deux projets majeurs inscrits au plan pluriannuel d'investissement pour l'accompagnement de leur mise en œuvre :

- La rénovation du palais des ducs de Lorraine Musée lorrain qui entre en phase chantier (9.000 M€).
- La rénovation de la Villa Majorelle, dont la deuxième tranche donne actuellement lieu à des études de maîtrise d'œuvre (0.844 M€).

Les Archives municipales poursuivront leurs missions réglementaires de collecte et de classement des archives et des données administratives de la Ville. Les premiers ensembles de données numériques alimenteront notamment le système d'archivage électronique afin d'en assurer la pérennité.

Les chantiers de refoulement, de nettoyage et de restauration contribueront à améliorer les conditions de conservation du patrimoine de la Ville de Nancy. La numérisation des collections permettra quant à elle de mettre à disposition des usagers des données toujours plus nombreuses, accessibles en ligne, dans un environnement informatique renouvelé et plus efficient.

En matière d'Éducation artistique et culturelle, les Archives municipales renouvèleront leur offre pédagogique, en proposant de nouveaux partenariats et nouveaux contenus, adaptés aux actions hors-les-murs et favorisant les échanges intergénérationnels. Le service accompagnera la création de plusieurs expositions, en lien fort avec des partenaires ancrés sur le territoire.

MUSÉES

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2025
Charges de gestion courante	719 607		719 607
Charges locatives et dep immob	140 086		140 086
Entretien et maintenance	46 107		46 107
Fluides	529 435		529 435
Gros entretien renouvellement		330 690	330 690
Masse salariale	5 937 572		5 937 572
Subventions et alloc diverses	58 000		58 000
Total musees	7 430 807	330 690	7 761 497

VILLE CULTURELLE

Autorisation de programme	CP 2022	CP 2023	CP 2024	Reports en 2025	BP 2025	Montant AP
CCN Ballet de Lorraine	-	44 636	59 425	5 884	100 000	15 508 569
Médiatheque BNR	1 527 469	1 931 357	955 926	61 927	-	4 487 984
Mémoriaux shoah et deportation	-		29 500	-	100 000	200 000
Nouvelle médiathèque plateau de haye	89 053	92 880	304 660	29 259	2 653 323	4 784 322
Rénovation Musée Lorrain	29 551	344 638	158 065	3 548 286	9 000 000	57 187 976
Restauration de la villa majorelle - tranche 2	-	4 3 3 4	1 560	148 440	844 465	2 148 799
Restauration des panneaux Prouvé	4 920	21 708	-	19 752	-	76 380
Restructuration de l'Église St Epvre	-	-	-	-	450 000	1 330 000
Travaux de sécurité opéra théâtre	43 228	77 065	555	-	-	121 943
Ville culturelle	1 694 221	2 516 617	1 509 691	3 813 548	13 147 788	85 845 973



ÉDUCATION

Avec un budget de fonctionnement de 6.300 M€ (hors frais de personnel), l'ensemble des projets et soutiens financiers aux écoles est maintenu.

Il convient de retenir à ce titre l'engagement constant pour la qualité de la restauration scolaire, avec une part de 40 % d'aliments bio, de qualité et durable et de 38 % de produits locaux. Le marché actuel, dont le cahier des charges mentionnait des objectifs élevés sur l'alimentation durable est en cours de renouvellement. Avec l'ajout d'un plan de progrès au fil des 4 années du marché, son

niveau de qualité demandé restera tout aussi exigeant.
Malgré l'inflation importante, et afin de préserver les familles les plus modestes, une hausse de 1.2 % est appliquée depuis le 1er janvier 2025 qui n'impacte pas les deux tranches les plus basses de la grille tarifaire.
2.040 M€ seront ainsi consacrés à la restauration scolaire en 2025 (hors frais de personnel), pour un accueil de 3 800 convives chaque jour.

Les nombreuses activités portées par la Municipalité en direction des écoles durant les temps scolaires restent en place et continuent à se diversifier : sorties pédagogiques, pratiques sportives avec les ETAPS municipaux, apprentissage de la natation, découverte scientifique, activités et ateliers culturels avec le CTEAC, actions de prévention santé, formation aux gestes de premiers secours, éducation au développement durable, etc.

Le budget consacré aux classes de découverte des élèves de CM2 a été revu à la hausse passant ainsi de 290 à 340 € par enfant partant, soit 15 000 € d'augmentation.

La ville poursuit la sécurisation des abords des écoles, en lien avec la Métropole, par le biais notamment du développement des rues scolaires. La subvention de 0.067 M€ à la Caisse des Écoles est maintenue, finançant notamment les actions mises en œuvre par le Programme de Réussite Éducative (PRE) et le dispositif de Cité Éducative, mais aussi des actions sociales en faveur des familles au quotient familial inférieur à 650 € (bons d'achats de 50 € pour l'achat de vêtements et chaussures pour les enfants). En novembre 2024, afin de prévenir le décrochage scolaire, de transmettre les fondamentaux et de donner confiance en l'enfant, ont été mis en place les clubs lecture/écriture sur les écoles du Plateau de Haye. Le PRE poursuit cette action en 2025 en collaboration avec la Cité Éducative.

La ville poursuivra la mise à disposition de kits de fournitures scolaires aux élèves des écoles élémentaires à la rentrée de septembre 2025.

Comprenant le petit matériel d'écriture et de traçage choisi en lien avec les personnels de l'éducation nationale, ce kit constitue une aide aux familles et garantit qu'elles ne soient plus sollicitées pour l'achat de ces fournitures. Pour cette rentrée, le coût de l'opération s'élèvera à 0,070 M€. Le groupe de travail associant enseignants et membres des équipes de circonscription institué

BUDGET PRIMITIF 2025

l'an dernier poursuit ses réflexions pour adapter au mieux le contenu du kit aux retours du terrain.

Avec la généralisation de la loi AGEC impliquant le tri à la source des biodéchets, l'ensemble des restaurants scolaires sont dotés de sacs poubelles biodégradables en vue de la méthanisation des déchets alimentaires.

Un budget de 31 000 € est consacré à cette opération.

Le PPI confirme le programme « écoles d'avenir » (3.282 M€) permettant la restructuration/agrandissement du groupe scolaire Placieux (livraison prévue pour la rentrée scolaire de septembre 2025), la végétalisation de ses deux cours en 2026 et la poursuite de la rénovation du Groupe Scolaire Beauregard. Parallèlement, suite aux expériences concluantes des étés 2023

et 2024, l'ouverture des cours d'écoles aux usagers se poursuivra et s'intensifiera durant l'été 2025.

En GER, l'enveloppe pour les gros travaux d'entretien des écoles est de 0.475 M€, permettant des travaux liés à la sécurité et des rénovations de locaux.

Enfin, seront financés les achats relatifs aux équipements numériques des écoles (0,149 M \mathfrak{E}), ainsi qu'au matériel pédagogique et au mobilier (0,118 M \mathfrak{E}). Ce budget permet le renouvellement de matériel obsolète et l'achat d'écrans numériques interactifs (ENI), mais aussi l'équipement en mobilier des salles de classes, des salles de périscolaire et des restaurants scolaires.

ÉDUCATION

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2025
Autres depenses de personnel	50 000		50 000
Charges de gestion courante	1 310 454		1 310 454
Charges de gestion deleguee	2 328 960		2 328 960
Charges locatives et dep immob	144 806		144 806
Entretien et maintenance	81 311		81 311
Fluides	1 288 645		1 288 645
Gros entretien renouvellement		879 000	879 000
Masse salariale	13 733 076		13 733 076
Participations contrib obligat	785 000		785 000
Subventions et alloc diverses	309 400		309 400
Total education	20 031 652	879 000	20 910 652

VILLE ÉDUCATIVE

Autorisation de programme	CP 2022	CP 2023	CP 2024	Reports en 2025	BP 2025	Montant AP
Cours d'écoles en îlots de fraîcheur	1 798 675	1 818 823	830 989	430 698	-	4 888 095
Gs Placieux	9 434	446 475	3 028 939	1 723 713	2918500	8 127 062
Programme écoles d'avenir	488 410	492 995	164 440	5 063	364 000	7 194 556
Ville educative	2 296 520	2 758 293	4 024 368	2 159 474	3 282 500	20 209 714

JEUNESSE

Le budget de fonctionnement dédié aux temps périscolaires et extrascolaires, d'un montant de 0,644 M€ en dépenses (hors frais de personnel) et 1,511 M€ en recettes, augmente pour soutenir leur déploiement qualitatif, conformément au PEDT et au plan mercredi.

Un diagnostic complet de notre offre périscolaire est en cours de réalisation, qui mobilise un budget de 0,04 M€. Cette étude débouchera sur un plan de préconisations visant une amélioration qualitative de notre offre de service autour de l'axe pédagogique. Parallèlement, la ville maintient son objectif de professionnalisation des directeurs périscolaires, via la mise en place d'une formation au BPJEPS, sur la base de 4 directeurs par an.

Les activités périscolaires gratuites en fin de journée se poursuivent, à raison d'une séance par semaine par enfant, excepté certains quartiers prioritaires où deux activités sont toujours proposées, pour un montant total de 0,294 M€. En lien avec la Direction de la Culture le CTEAC s'étend sur le temps périscolaire méridien. Ainsi les artistes mobilisés dans les 19 écoles qui se sont engagées cette année dans un projet fédérateur sur temps scolaire interviennent également durant le temps périscolaire, pour un budget de 0,01 M€.

Pour faciliter l'accès de tous aux services périscolaires, une réflexion s'est engagée avec l'IME Raymond Carel, afin d'accueillir les enfants d'IME domiciliés à Nancy sur le temps périscolaire du soir. Ce projet permet aux enfants de l'IME, en fréquentant l'accueil périscolaire de leur école de secteur, de rencontrer des enfants de leur quartier et de développer des liens avec

eux. Pour les familles, il s'agit de s'appuyer sur un système d'accueil facilitant la reprise d'une activité professionnelle. L'AEIM prend à sa charge le coût de prestation pour la formation des équipes pour un montant de 4 320 €, la mise à disposition gracieuse d'un professionnel du DAME pour les différentes rencontres prévues dans le protocole d'accueil ainsi que le financement des 32 malles pédagogiques au coût unitaire de 160 € pour les accueils périscolaires, soit 5 120 €. Pour sa part, la Ville de Nancy finance le remplacement des agents mobilisés durant les sessions de formation pour une somme prévisionnelle de 15 000 € et l'achat des 5 malles pédagogiques pour ses accueils de loisirs municipaux pour une somme de 800 €.

La ville soutient également des associations accompagnant les jeunes en difficultés scolaires, via des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS) et des actions de mentorat éducatif.



Sur le temps extrascolaire, le club ados, répondant aux spécificités du public des 12 à 17 ans, bénéficie de moyens spécifiques pour un montant de 0,007 M€ (hors frais de personnel).



Afin de lutter contre les inégalités d'accès aux loisirs, la Ville de Nancy continuera à proposer des séjours labellisés Colos Apprenantes, en lien avec l'État et des partenaires de l'Éducation populaire, permettant à tous de connaitre l'expérience d'un séjour de vacances. 0,060 M€ sont mobilisés pour ce dispositif appliquant une tarification au taux d'effort, garantissant ainsi une participation financière des familles en fonction de leurs ressources. 127 enfants ont bénéficié du dispositif en

Les dispositifs Argent de poche et Équipe mobile de travaux restent soutenus par la Ville (0,035 M€), dans un objectif de prévention et de réinsertion sociale.

Près de 200 jeunes nancéiens de 16 ans à 21 ans sont concernés chaque année et perçoivent une gratification financière en échange d'une mission à dimension citoyenne. L'activité intègre, en plus de l'embellissement des quartiers et le ramassage des déchets, une dimension sociétale comme des conférences sur la laïcité et les valeurs de la République, le harcèlement scolaire, la prévention des dépendances aux produits toxiques et stupéfiants. L'Équipe mobile de travaux est mobilisée l'été sur la Plage des 2 Rives et sur des chantiers de rénovation de second œuvre dans des

bâtiments de ses différents partenaires (Bailleurs sociaux, services de la prévention judiciaire et villes).

Les actions et projets visant la participation et l'engagement des initiatives des jeunes se poursuivent.

À ce titre, le Conseil Nancéien de la Jeunesse, instance de démocratie participative à destination des jeunes de 16 à 30 ans, installée depuis le 30 janvier 2023, dispose de 0,009 M€ pour mener ses actions.

La Ville continue de soutenir en 2025 l'ensemble des initiatives organisées en direction de la vie étudiante telles que « À la rencontre des Brasseurs », les Nocturnes étudiantes, Faim d'Échanges et Anim'Est et avec un budget de 0,012 M€.

Des volontaires en service civique sont accueillis au sein des services de la Ville, sur des missions de valorisation des collections des Musées ou de médiation numérique auprès des séniors.

Les sept Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) de Nancy, regroupées au sein de l'Union Locale des MJC de Nancy, constituent des partenaires essentiels de la vie quotidienne de la cité. Malgré un contexte national contraint, la Ville de Nancy maintiendra les subventions de fonctionnement annuelles à hauteur de 2,425 M€ afin de permettre aux MJC de proposer des activités et services accessibles au plus grand nombre d'adhérents.

BUDGET PRIMITIF 2025

En investissement, les travaux de gros entretien concernent l'ensemble des sites jeunesse (MJC, MEIJE, Club St-Nicolas) pour un montant total de 0,208 M€. Les opérations porteront sur de la conformité et sécurité, des remises en peinture, des changements de sols, des travaux d'étanchéité, le pose d'escaliers, l'installation de chaudière, de lignes de vie, de clôtures ou de rideaux d'accès.

En outre, la Ville de Nancy poursuivra son soutien aux actions et projets des associations de jeunesse nancéiennes, avec un budget global de 0,300 M€ de subventions versées au bénéfice de plus de 30 associations dont la MEIJE, le Buisson Ardent, Asae Francas.

Le partenariat avec les trois centres sociaux Jolibois, La Clairière et Beauregard et à leurs associations d'utilisateurs est maintenu avec un soutien de 0,456 M€. Ces trois centres sociaux sont désormais gérés par l'OHS de Lorraine.

En lien avec la CAF et la fédération des centres sociaux, une dynamique de travail s'est engagée avec certains partenaires associatifs de l'éducation populaire pour développer une offre de service et d'animation de la vie sociale en direction de la jeunesse sur certains quartiers en déprise. Ainsi, après avoir réalisé son diagnostic, le club St-Nicolas a obtenu son agrément auprès de la CAF pour devenir un Espace de Vie Sociale.

La Ville déploiera pour ce projet, premier EVS nancéien, des moyens financiers à raison de 0,040 M€ pour 2025 afin de lui permettre de s'ancrer dans le quartier comme nouvel acteur des politiques familiales. Cette évolution coïncide avec le 40° anniversaire du Club St Nicolas.

Au travers notre Convention Territoriale Globale, une réflexion partenariale autour de l'Animation de la Vie Sociale est actuellement en cours sur le territoire René II. Les différents indicateurs sociaux et économiques issus de la récente analyse des besoins sociaux montrent en effet une situation préoccupante qui nécessite aujourd'hui une intervention concertée des partenaires en directions des publics les plus vulnérables. Le déploiement d'une démarche en direction de la Jeunesse (Prestation de Services Jeune) apparait dans un premier temps comme une première approche pertinente. 9 000 € sont inscrits au BP 2025 pour accompagner le diagnostic et la mise en œuvre d'une PS jeunes implantée à la MJC Pichon avec activités délocalisées sur la Madeleine. Un co-financement de la CAF du projet jeunesse permettant le recrutement ou fléchage d'un animateur pour développer le projet sera sollicité et une réflexion foncière sur implantation d'un futur EVS sur le quartier René II sera engagée.

La ville se mobilise par ailleurs pour rénover et développer les infrastructures du quartier : un espace ludique et sportif sera réalisé en lieu et place des anciens terrains de tennis du site de La Madeleine, terrains laissés à l'abandon pour un montant prévisionnel de 0,225 M€. Un projet de rénovation du stade LEPRUN est par ailleurs en cours d'élaboration.

Une évolution du projet associatif de la Maison de l'Engagement et des initiatives des jeunes, soutenue par une subvention annuelle de 0,072 M€ va s'engager avec l'association pour lui permettre d'être encore plus identifiée comme un lieu ressource pour la jeunesse, permettant de se réunir, de travailler sur des projets, de monter une manifestation, assister à des conférences. Un accueil jeunes est envisagé pour permettre à des jeunes de plus de 14 ans de trouver un cadre d'accueil offrant une certaine souplesse, permettant d'autonomiser les jeunes, d'établi des passerelles avec d'autres jeunes et dispositifs comme le Conseil Nancéien de la Jeunesse.

JEUNESSE

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2025
Autres depenses de personnel	160 518		160 518
Charges de gestion courante	138 240		138 240
Charges locatives et dep immob	38 741		38 741
Entretien et maintenance	18 140		18 140
Fluides	259 439		259 439
Gros entretien renouvellement		220 000	220 000
Masse salariale	116 228		116 228
Subventions et alloc diverses	3 120 625		3 120 625
Total jeunesse	3 851 931	220 000	4 071 931

RAPPORT DE PRÉSENTATION



l'accès à une place aux parents en recherche d'emploi, d'élargir le Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC) à la petite enfance et de proposer une alimentation saine et durable avec le 100% bio et/ou local en crèche. Une priorité et une attention particulière sont accordées à l'accueil des enfants en situation de handicap dans les établissements au travers un programme d'accompagnement dédié dont le coût total annuel est de 0,068 M € et financé par la CAF 54 à hauteur de 0,054 M €.

En 2025, pour continuer l'effort de simplification du parcours des familles en recherche d'emploi, la ville de Nancy créera 4 places labellisées « À Vocation d'Insertion Professionnelle » (AVIP) au travers une convention d'engagement signée avec France Travail, la Caf 54 et le Département de Meurthe et Moselle.

La Ville de Nancy a souhaité également améliorer les conditions de travail et d'accueil des ses agent.e.s, via un plan de formation ambitieux, des journées pédagogiques plus nombreuses, un taux d'encadrement amélioré et une revalorisation salariale (100€ net mensuelle) des personnels du département Petite enfance travaillant auprès des enfants dans le cadre de la mise en œuvre du bonus attractivité, pour un coût annuel de 0.330 M€

Ces actions s'inscrivent dans la cadre de la mise en place du Service Public Petite Enfance promulgué par la loi pour le plein emploi et applicable à compter du 1er janvier 2025. En complément, la Ville de Nancy a lancé une étude globale pour répondre à ces exigences, incluant un audit des équipements, une prospective démographique, des scénarios de déploiement de l'offre de garde, et une analyse sociologique des besoins. Le coût de cette étude est $95\,000\,$ \odot : $0.00\,$ \odot : $0.00\,$

En matière d'investissement, le budget global d'équipement et de rénovation (GER) est de 1.320 M€ dont 0.287 M€ consacrés aux travaux d'entretien et de sécurité dans les EAJE de la ville, ainsi que 0,153 M€ à leurs dépenses d'équipements (matériel d'éveil, matériel divers, électroménager). Enfin, la Ville de Nancy et la Société NOVEMIA se portent acquéreurs conjointement de l'ensemble immobilier sis 21 avenue Pinchard à Nancy accueillant 2 structures petite enfance (Multi-accueil et la Halte-Garderie Bodson), dont la Caisse d'Épargne du Grand Est est l'actuel propriétaire pour un montant de 1,468 M€ reparti sur 2 exercices budgétaires soit à 0,880 M€ en 2025 puis 0,587 M€ en 2026.

PETITE ENFANCE

Garant de la charte d'accueil du jeune enfant, la Ville propose aux parents une offre de service de qualité et diversifiée, qui regroupe 3 multi-accueils, 3 crèches collectives, 3 haltesgarderies, 2 Lieux d'Accueil Enfants Parents, 1 Relais Petite Enfance et 1 Crèche Familiale répartis sur l'ensemble du territoire. Le budget de fonctionnement est de 1.566 M€ (hors charges de personnel). Chaque année, la Ville de Nancy apporte également son soutien financier aux 8 structures petite enfance associatives dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) à hauteur 0.335 M€.

À Nancy, la politique petite enfance évolue et s'enrichit. Un plan d'action « petite enfance » a été déployé dès 2022 permettant de simplifier le parcours d'inscription des familles, de faciliter



PETITE ENFANCE

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2025
Charges de gestion courante	692 984		692 984
Charges locatives et dep immob	89 057		89 057
Entretien et maintenance	24963		24 963
Fluides	150 067		150 067
Gros entretien renouvellement		1 320 800	1 320 800
Masse salariale	10 120 431		10 120 431
Subventions et alloc diverses	609 071		609 071
Total petite enfance	11 686 573	1 320 800	13 007 373

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS & DE LOISIRS

Ce périmètre regroupe les centres de responsabilité « équipements sportifs & de loisirs » ainsi que « évènements et développement sportif.

→ Favoriser la pratique physique et sportive pour tous

La pratique régulière d'une activité sportive apporte des bienfaits significatifs pour le bien-être et la santé, tant pour les adultes que pour les enfants. Le sport joue également un rôle crucial dans la transmission de valeurs éducatives et citoyennes aux plus jeunes, tout en favorisant les relations intergénérationnelles. Que ce soit à l'école, au sein d'associations sportives ou de manière individuelle, le sport contribue activement à renforcer la cohésion sociale en restant accessible au plus grand nombre.

→ Engagement de la Ville de Nancy pour une approche inclusive du sport

La Ville de Nancy s'engage résolument en faveur d'une approche inclusive du sport, promouvant le concept de « sport pour tous ». Cette initiative englobe des pratiques sportives variées, qu'elles soient libres ou encadrées, orientées vers les loisirs ou la compétition, et ce, quel que soit l'âge ou le lieu de pratique choisi.

Pour ce faire, la Ville de Nancy propose des animations sportives spécifiquement destinées aux seniors. En partenariat avec le CCAS et les résidences autonomes, elle met en place des activités sportives encadrées les mercredis. Des séances de marche nordique et de renforcement musculaire sont proposées aux seniors tous les lundis et les mercredis matins.

De plus, les éducateurs interviennent également l'été sur le dispositif de la plage des 2 rives pour apporter une offre sportive les matins et les après-midis, permettant ainsi d'étoffer le panel d'activités.

Enfin, une trentaine de petites structures extérieures comme les city-stades, pump-tracks, aires de fitness sont mises à

disposition sur l'ensemble du territoire pour le public « inorganisé ». Ces structures facilitent la pratique individuelle sans les contraintes des clubs, permettant une pratique totalement libre.

→ L'apprentissage de disciplines sportives et la transmission de valeurs

Pendant le temps scolaire, en partenariat avec l'Éducation Nationale, les éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (ETAPS) diplômés collaborent lors des séances d'éducation physique et sportive (EPS) dans les écoles primaires publiques de Nancy, donnant ainsi toute sa place à l'enseignement du sport. Dans ce cadre, les ETAPS accompagnent les enseignants dans l'élaboration des séances mais aussi dans l'animation. Les ETAPS apportent toutes leurs expertises et permettent aux enfants d'évoluer dans un cadre optimal et sécuritaire.

Pendant le temps périscolaire du midi et du soir, nos éducateurs apportent également leur savoir-faire, permettant de proposer des cycles d'activité sportive cohérents et en adéquation avec les différents projets pédagogiques.

Par ailleurs, pendant les vacances scolaires, des stages sportifs sont organisés en partenariat avec les clubs pour permettre aux enfants et adolescents âgés de 4 à 16 ans de découvrir de nouvelles activités sportives à un tarif permettant l'accès égal à tous. Cette tarification est un véritable facteur d'intégration.

Les dépenses consacrées aux différentes animations sportives (interventions scolaires, périscolaires, stages sportifs) représentent 0,052 M€ répartis principalement en achats de petites fournitures et d'équipements pédagogiques, de prestations de services acquittées auprès des clubs partenaires.

→ Soutien au mouvement sportif amateur

Le soutien aux 150 associations sportives s'articule autour de deux axes : la mise à disposition des structures sportives (aides indirectes) et le soutien par le biais des subventions.

Les clubs sont répartis sur une trentaine d'installations sportives composées de gymnases et de stades. Ces structures sont entretenues et parfois gardiennées par du personnel communal.

Une enveloppe de 1,090 M€ est consacrée à l'accompagnement des associations dans leur fonctionnement, quels que soient leurs niveaux de pratique. Ces subventions sont attribuées en fonction de critères lisibles et transparents permettant l'équité dans le traitement des dossiers.

→ Les réhabilitations et les projets stucturants

En matière d'investissement, le budget global d'équipement et de rénovation (GER) est de 0.381 M€ dont 0.316 M€ consacrés aux travaux d'entretien et 1.000 M€ sont inscrits pour le programme de restructuration des stades Matter, Victor et Leprun.

L'année 2025 permettra la réhabilitation de certains équipements et le lancement d'études pour des projets structurants

Ainsi, des travaux sont prévus dans les dojos du gymnase du Placieux pour régler les problématiques d'infiltration (0.236 M€).

Le vieux terrain en sable du terrain Leprun sera transformé en terrain synthétique.

Le réaménagement des anciens cours de tennis en zone ludique et sportive permettra une nouvelle offre sportive de pratique libre dans le quartier René II. L'aménagement du kiosque de boxe au plateau de Haye sera effectif au mois d'avril et le parcours urbain rive de Meurthe sera également livré au cours de l'année.

Des études sont lancées pour la réhabilitation du vétuste complexe Matter-Victor et pour la construction d'une tribune au stade Tighazoui.

→ Manifestations : moments de partage et de découverte

Dans la continuité de la programmation olympique 2024, la ville continuera d'apporter son soutien financier, humain et matériel aux grandes courses comme les 10 km de la Saint Nicolas, le semi-marathon ou encore Octobre Rose qui ont battu des records d'inscription en 2024.

Les 3º Assises du Sport se tiendront le mardi 3 juin avec la présence de Patrick Bayeux qui viendra présenter et discuter autour du « club 360 » ; une nouvelle vision du fonctionnement des associations sportives.

Le mois de juin sera également rythmé par deux événements majeurs : le Trailwalker Oxfam (7 et 8 juin) et BOUGE ! (27 au 29 juin).

En partenariat avec l'ONG, Nancy sera au cœur de cette manifestation sportive et solidaire. Elle permettra à plusieurs milliers de personnes (marcheurs, supporteurs, bénévoles) de découvrir la richesse du territoire et de mettre en avant les valeurs portées par la ville.

BOUGE! sera l'occasion d'accueillir, le vendredi 27 juin, 3 000 enfants au parc de la Pépinière pour une découverte des activités sportives des années folles. Le week-end sera consacré à la découverte des associations sportives nancéiennes pour le grand public avec des stands de promotion des clubs et des animations qui rythmeront ces deux journées (0.050 M€).



ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2025
Charges de gestion courante	40 050		40 050
Charges locatives et dep immob	96 839		96 839
Entretien et maintenance	69 905		69 905
Fluides	412 544		412 544
Gros entretien renouvellement		361 000	361 000
Masse salariale	1 872 986		1 872 986
Mutualisation services communs	15 000		15 000
Total equipements sportifs, loisirs	2 507 324	361 000	2 868 324

ÉVÉNEMENT ET DÉVELOPPEMENT SPORTIF

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2025
Autres depenses de personnel	90 000		90 000
Charges de gestion courante	93 780		93 780
Charges de gestion deleguee	1 500		1 500
Charges locatives et dep immob	8 054		8 05 4
Gros entretien renouvellement		20 000	20 000
Masse salariale	535 619		535 619
Subventions et alloc diverses	1 000 000		1 000 000
Total evenement et dev sportif	1 728 953	20 000	1 748 953

VILLE SPORTIVE

Autorisation de programme	CP 2022	CP 2023	CP 2024	Reports en 2025	BP 2025	Montant AP
Amélioration des équipements sportifs	132 510	1 174 563	197 087	73 476	30 000	1 694 297
Restructuration Matter/Victor/Leprun	-	-	-	-	1 000 000	12 460 000
Tribunes stade Tighazoui	-	-	-	-	300 000	300 000
Ville sportive	132 510	1 174 563	197 087	73 476	1 330 000	14 454 297

3.2 VILLE SOLIDAIRE ET ENGAGÉE

INCLUSION & LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

La mission Diversité,
Inclusion et Lutte contre les
Discriminations s'inscrit dans
la volonté de la ville de Nancy
de structurer une politique
municipale de prévention
et de lutte contre les
discriminations, pour l'égalité
des droits des Femmes et des
Hommes et la prise en compte
des handicaps.

La mise en œuvre d'actions identifiées par les acteurs associatifs et les partenaires du territoire, dans le cadre du plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations et celles issues du plan d'actions « citoyenneté et handicap » se poursuivent en 2025 avec notamment la réalisation d'un guide de contacts, une campagne de communication, la réalisation d'une seconde série de podcasts et des formations.

En lien notamment avec des journées symboliques (8 mars – droit des femmes, 21 mars – discriminations raciales, 17 mai - contre les LGBTphobies, 25 novembre contre les violences faites aux Femmes, 9 décembre - laïcité) des actions de sensibilisation, d'information sont organisées pour le grand public, les partenaires et les agents. Les programmations autour de ces journées sont variées et peuvent mobiliser des experts (table-ronde, visites guidées), le milieu artistique et culturel (représentation théâtrale, ciné-débat), des professionnelles mais aussi des associations locales.

Pour la réalisation de ces projets, la mission DILD dispose d'un budget 33 700 euros.

En complément, la ville de Nancy à travers la mission DILD apporte un soutien financier, notamment aux associations engagées dans la lutte contre les discriminations (47 000 euros), pour les droits des Femmes (26 000 euros) et dans le domaine du handicap (11 000 euros), soit un total de 84 000 euros.



INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2025
Charges de gestion courante	47 700		47 700
Charges locatives et dep immob	1 000		1 000
Fluides	1 026		1 026
Gros entretien renouvellement		39 000	39 000
Masse salariale	1 320 503		1 320 503
Subventions et alloc diverses	89 000		89 000
Total inclus, lutte discrimination	1 459 229	39 000	1 498 229

SOLIDARITÉS

→ Accompagnement social

En plus de la subvention allouée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'un montant de 3,820 M€ pour l'accompagnement social, les actions entreprises directement par la Ville de Nancy se concentrent principalement sur le soutien à diverses associations solidaires, avec un budget alloué de 0,162 M€.

Le CCAS de la Ville de Nancy a pour mission de répondre de manière proactive et adaptée aux besoins des Nancéiens en situation de fragilité sociale ou financière. À cet effet, il met en place un accompagnement personnalisé, des aides financières et matérielles, ainsi que des initiatives collectives à vocation sociale, visant à lutter contre l'isolement et la précarité et à favoriser l'inclusion sociale des personnes les plus vulnérables.

En 2023, une démarche d'analyse des besoins sociaux a été menée sur l'ensemble de la commune, permettant d'établir un portrait social détaillé des Nancéiens. Ce diagnostic a permis de mieux comprendre les besoins de la population, en tenant compte des solutions existantes et des évolutions nécessaires pour améliorer l'offre de services. À la suite de cette analyse, un plan d'actions a été élaboré, visant à répondre de manière concrète aux défis identifiés.

Dans le cadre du budget 2025, plusieurs projets phares, issus de cette analyse approfondie des besoins sociaux, seront déployés afin de répondre aux enjeux croissants de solidarité et de précarité sur la commune de Nancy.

Ce plan se déploie autour de plusieurs axes stratégiques :

Un règlement d'attribution des aides sociales renforcé :

Dans un contexte de précarisation accrue, avec près d'un habitant sur trois (31%) vivant avec moins de 1 341 euros par mois (seuil de pauvreté + 200 euros), et face à la montée des dépenses, notamment en énergie, il est proposé de poursuivre et d'amplifier les évolutions apportées en 2024. Cela inclut l'élargissement et le renforcement du référentiel des aides facultatives, ainsi

que la consolidation des dispositifs d'aide au logement en 2025. Ces mesures visent à soutenir les foyers les plus vulnérables face à des charges de plus en plus lourdes.

Un accompagnement social renforcé pour les plus fragiles :

L'accès aux droits demeure un enjeu majeur, particulièrement pour les publics les plus fragiles, souvent confrontés à la complexité des démarches administratives et à une fracture numérique qui aggrave leurs difficultés. En 2025, le CCAS poursuivra son action en matière d'accompagnement social, en particulier pour les bénéficiaires des minimas sociaux. Ce soutien se traduira par le renouvellement de la convention de partenariat avec le Conseil Départemental, visant à faciliter l'accès aux droits et à renforcer l'accompagnement des familles et individus en difficulté.

Conforter les actions solidaires et les dispositifs éprouvés :

Plusieurs initiatives lancées en 2023 et 2024, ayant fait leurs preuves seront renforcées en 2025. Parmi celles-ci :

- Les repas du soir : depuis le 2 novembre 2023, la Ville de Nancy organise une distribution de repas chauds dans son restaurant municipal, rue Pierre Fourier. Cette initiative, coordonnée avec diverses associations, permet non seulement de fournir un repas chaud dans un lieu chaleureux, mais aussi d'offrir des services complémentaires tels que des entretiens avec des travailleurs sociaux, des consultations médicales et des informations utiles.
- La bagagerie solidaire : le 1er décembre 2023, la Ville a inauguré la Bagagerie du 32, un espace où les personnes sans-abri peuvent déposer leurs affaires, laver leur linge et échanger avec des bénévoles autour d'un café. Ce projet, né des besoins identifiés lors des Nuits de la Solidarité, est géré par l'association La Croix Rouge Française et repose sur l'engagement des bénévoles pour assurer un accueil de qualité.



• L'Atelier des Solidarités: inauguré en juin 2024, l'Atelier des Solidarités continue son développement en 2025. Ce projet vise à favoriser l'engagement citoyen en matière de solidarité en proposant des formations, des mises à disposition de locaux et des actions en lien avec le tissu associatif local. L'objectif est de promouvoir l'implication des citoyens dans des projets solidaires et de renforcer la coopération entre les acteurs locaux pour une ville plus solidaire et inclusive.

Ces projets, au cœur des priorités budgétaires de 2025, illustrent l'engagement de la Ville de Nancy pour répondre aux besoins des Nancéiens les plus vulnérables, tout en favorisant une dynamique de solidarité et d'entraide au sein de la communauté.

→ Séniors et Autonomie

Le budget de fonctionnement de la politique Seniors et Autonomie repose avant tout sur la subvention versée au CCAS pour proposer des services (livraison de repas, téléassistance...), des dispositifs d'accompagnements, des actions et des établissements à destination du public âgé (2,145 M€). La politique Séniors et Autonomie déployée par la Direction de l'Autonomie du CCAS est axée sur 3 objectifs stratégiques essentiels pour la qualité de vie des seniors nancéiens :

- Favoriser le bien-être à domicile des seniors nancéiens,
- Anticiper les besoins et les attentes des nouveaux publics seniors pour mieux y répondre.
- Les seniors acteurs du développement de Nancy, ville inclusive, solidaire, culturelle et innovante.

La ville de Nancy et son CCAS disposent à ce jour de 3 atouts afin de toucher au plus près les populations :

- Une gestion en régie de prestations et dispositifs à destination des seniors nancéiens: livraison de repas, petit bricolage à domicile, registre des personnes vulnérables, délivrance des Carte Nancy Seniors (culture), téléassistance, suivi médicosocial et coordination des parcours, distribution de pass bus...
- Un réseau de partenaires existant et en développement : CD54, CARSAT NE, UDAF 54, Caisses de retraite, Réseau G. Cuny, ONPA, OHS, bailleurs sociaux, SAAD, EHPAD associatifs...

• Un ancrage dans les territoires favorisant « l'aller vers » : résidences autonomie et salles accueillant les clubs.

En complément des dispositifs et actions existantes, de nouveaux axes de travail seront déployés en 2025 en lien avec l'analyse des besoins sociaux (ABS) conduite en 2023 :

- Définir les priorités d'action municipale pour les seniors : un diagnostic et une feuille de route seront élaborés avec les partenaires institutionnels, avec un budget de 0.030 M€ pour l'animation de la démarche par un assistant à maîtrise d'ouvrage. Les travaux du Conseil Nancéien des Ainés intégreront pleinement cette feuille de route.
- Poursuivre la modernisation des établissements : un programme de travaux en Résidences Autonomie d'un montant de 1.710 M€, incluant un remplacement de toiture, la mise en conformité incendie et accessibilité démarrera en 2025. En parallèle, la réhabilitation progressive des appartements vacants se poursuit, favorisant une augmentation constante du taux d'occupation.
- Déclinaison du CTEAC au public senior : une collaboration entre la direction de l'autonomie et la direction de la culture est mise en place pour proposer des actions artistiques et culturelles aux seniors. Cette initiative inclut l'ouverture de deux ateliers d'artistes dans des résidences autonomie, permettant aux artistes de créer des liens avec les seniors à travers des moments partagés.
- Organiser un temps fort annuel en direction des aidants: un événement annuel sera organisé le 6 octobre pour soutenir les aidants, en partenariat avec des acteurs locaux, afin de favoriser un meilleur accès aux droits et aux informations pratiques.
- Favoriser l'inclusion numérique et l'accès aux droits: les résidences autonomie équipées d'un accès public à Internet permettent à tout senior nancéien de réaliser des démarches administratives. Des médiateurs numériques ainsi que des permanences administratives trimestrielles avec un conseiller social sont proposés pour accompagner les seniors.

- Proposer des actions santé et bien-être dans les quartiers : les résidences autonomie offriront diverses activités physiques et de bien-être, financées par un forfait autonomie de 0.086 M€, visant à prévenir la perte d'autonomie.
- Soutien aux acteurs associatifs œuvrant dans le domaine des seniors : le financement de l'ONPA sera maintenu à hauteur de 0.334 M€, et un budget de 0.041 M€ sera alloué pour soutenir d'autres acteurs associatifs, dont les clubs des aînés. Une participation au fonctionnement des EHPAD à but non lucratif pour des activités musicales et de transport collectif est également prévue.
- Marquer les fêtes de fin d'année : les après-midis dansantes « Saint Nicolas fait salon » et la distribution de colis aux seniors nancéiens (nés avant le 31/12/1952) seront reconduites, avec un budget estimé à 0.128 M€.
- Construire des dynamiques dans les territoires autour des établissements seniors: des rencontres biannuelles des professionnels des établissements d'hébergement seront organisées pour renforcer les liens et travailler sur des projets communs.



SOLIDARITÉS

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2025
Charges de gestion courante	131 000		131 000
Charges locatives et dep immob	46 567		46 567
Entretien et maintenance	4978		4 978
Fluides	33 268		33 268
Gros entretien renouvellement		145 000	145 000
Masse salariale	799		799
Subventions et alloc diverses	6 422 604		6 422 604
Total solidarites	6 639 216	145 000	6 784 216

VILLE SOLIDAIRE

Autorisation de programme	CP 2022	CP 2023	CP 2024	Reports en 2025	BP 2025	Montant AP
Maison des femmes	33 275	71 903	713 673	907 384	793 000	2 521 875
Ville solidaire	33 275	71 903	713 673	907 384	793 000	2 521 875



SANTÉ

La santé constitue un enjeu maieur tant du point de vue de la qualité de vie des habitants que de l'attractivité du territoire. La Ville de Nancy est engagée depuis plusieurs années dans la promotion de la santé et du bien-être avec des attentes particulières de réduction des inégalités territoriales, environnementales et sociales. L'autonomie des Nancéiens en matière de santé est également recherchée. La mission santé de la Ville de Nancy apporte

son soutien aux associations actives sur le territoire. En 2024, 37 associations ont été soutenues financièrement par la Ville de Nancy afin de porter leur projet de promotion et de prévention en santé publique. Ce soutien sera porté à 0,060 M€ en 2025. La ville renforcera par ailleurs, notamment au travers de ses moyens de communication, ses actions de sensibilisation et de prévention aux cancers au travers notamment du village de prévention cancer, aux maladies chroniques et à la santé mentale (semaine des

SISM, et village de la santé mentale) tout au long de l'année. Ainsi se sont près de 40 actions qui sont réalisées sur le territoire.

Dans le cadre du Contrat
Local de Santé, la Ville de
Nancy s'engage également
dans la lutte contre toutes
formes d'addictions à
travers plusieurs projets : la
démarche Ville Libre Sans
Tabac avec la mise en place
d'actions de prévention
ludique comme la Color
Run et le déploiement de
nouveaux lieux sans tabac. La
mission santé accompagne

des établissements d'éducation populaires, sportives et culturelles sur les conduites addictives à risque. Afin de mener ces actions de prévention sur les conduites addictives une convention de financement a été signée en novembre 2023 avec la Mission Interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA).

De plus, au côté de la métropole du Grand Nancy, de la CPTS et du CHRU la mission santé déploie une action sur la responsabilité populationnelle sur la thématique du diabète.

Enfin, avec la ville de Vandœuvre, et en soutien de la direction des politiques éducatives, le service mène une étude sur le développement des compétences psychosociales auprès des agents accompagnant les enfants scolarisés dans les écoles.

Enfin, en matière d'investissement, le plan bancs se poursuivra en 2025 avec l'installation de 100 bancs/assises par an sur l'espace public en concertation avec les usagers et les instances de démocratie locale (0.020 M€).

SANTÉ

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2025
Charges de gestion courante	9 900		9 900
Charges locatives et dep immob	1 800		1800
Gros entretien renouvellement		20 000	20 000
Subventions et alloc diverses	64 000		64 000
Total sante	75 700	20 000	95700

3.3 VILLE ENTREPRENANTE

ATTRACTIVITÉ & DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Ce chapitre regroupe à la fois les crédits afférents au développement commercial et à l'attractivité (actions du manager de commerce, subventions aux associations de commerçants, animations commerciales, animation du port de plaisance, soutien à l'économie solidaire etc...) ainsi que le budget annexe des halles et marchés.

S'agissant des crédits de fonctionnement, le budget 2025 est globalement stable, par rapport à 2024.

Ainsi, les actions relatives à l'attractivité et à l'animation commerciale ou encore le soutien aux acteurs du commerce et de l'économie solidaire sont reconduits.

L'accompagnement aux associations est maintenu avec un total de 176.5K€, leur permettant, de participer à la dynamique et l'animation commerciales de la ville, notamment pour les associations de commerçants.

Parmi cet accompagnement financier, la subvention affectée à l'Association des Vitrines de Nancy est maintenue à 141K€. Ce soutien intervient dans le cadre du partenariat portant sur le développement et le rayonnement du commerce et de l'artisanat nancéiens. entre la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Nancy Métropole Meurthe-et-Moselle, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région Grand Est, l'association les Vitrines de Nancy et la Ville de Nancy, dont l'objectif est de poursuivre son action d'animation commerciale et son travail d'accompagnement des commerces de Nancy.

Par ailleurs, la Ville de Nancy poursuit son engagement en soutenant ou mettant en œuvre des animations visant à favoriser l'attractivité et la dynamique du territoire, en y consacrant un budget de 57K€ dans lequel sont valorisées les actions spécifiques menées par le Manager de commerce.



La gestion des 5 marchés, dont 2 marchés couverts, participe de l'attractivité, la convivialité et l'animation du territoire et des quartiers au sein desquels ils sont implantés. Contribuant à la diversité de l'offre de proximité, certains marchés disposent d'un rayonnement très large, tels que le marché central ou le marché dominical du Plateau de Have. Un travail de réflexion sur l'évolution et la modernisation du Marché Central est d'ailleurs engagé afin de permettre à cet équipement phare de la Ville de s'adapter aux usages et

Pour maintenir et développer l'attractivité des marchés, les dépenses de fonctionnement sont maintenues.

En matière d'investissement, il est prévu en 2025 les opérations de finalisation de la végétalisation de l'allée Mercure (46K€) et la réfection des sols compacteurs (25K€), au sein du Marché Central.

S'agissant du port de plaisance St-Georges, la compétence est désormais exercée par la Métropole du Grand Nancy, depuis son transfert au 1er juillet 2024. La Ville de Nancy en conserve la gestion de l'animation et notamment l'organisation de la fête annuelle du port et la participation à la manifestation « St Nicolas sur l'eau », pour un budget total de 7K€.

ATTRACTIVITÉ ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2025
Autres depenses investissement		5 000	5 000
Charges de gestion courante	203 400		203 400
Charges locatives et dep immob	117 882		117 882
Entretien et maintenance	44 454		44 454
Fluides	91 448		91 448
Gros entretien renouvellement		130 005	130 005
Masse salariale	751 432		751 432
Rembours de frais interbudgets	140 877	26 880	167 757
Subventions et alloc diverses	179 500		179 500
Total attractivite et dev economique	1 528 993	161 885	1 690 878



EMPLOI & INSERTION PROFESSIONNELLE

Ce centre de responsabilité regroupe l'ensemble des actions conduites en faveur du développement de l'emploi. Soucieuse des questions d'inclusion, la Ville de Nancy propose et développe des chantiers d'insertion autour de 4 supports d'activité : le bâtiment, les espaces verts, l'entretien des locaux et de la voirie, permettant

aux personnes éloignées de l'emploi d'envisager une insertion professionnelle.
Au-delà d'un retour vers l'autonomie financière, cet accompagnement vers l'emploi contribue à la levée des freins sociaux et permet aux bénéficiaires de retrouver une place dans la société.
Près de 100 personnes sont accompagnées chaque année.
Pour ce faire, la Ville de Nancy reçoit des subventions de

l'État principalement. En retour, elle déploie des moyens humains pour l'encadrement du public, et matériels pour la réalisation des chantiers d'insertion.

En parallèle, la Ville de Nancy participe à l'accompagnement des mineurs et jeunes adultes dans le cadre de missions de Travail d'Intérêt Général (TIG) en les accueillant au sein de ses Chantiers d'Insertion pour des peines allant de 70 à 240 h. Le service gère également le suivi administratif des contrats d'apprentissage, soit environ 40 apprentis répartis sur l'ensemble des services de la Ville de Nancy, permettant ainsi à des jeunes de 16 à 29 ans une entrée progressive dans la vie active.
Une subvention à la Mission Locale du Grand Nancy est prévue au budget pour un montant de 193 K€.

EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2025
Autres depenses de personnel	80 000		80 000
Charges de gestion courante	58 860		58 860
Gros entretien renouvellement		40 000	40 000
Subventions et alloc diverses	193 500		193 500
Total emploi et insertion profession	332 360	40 000	372 360

ACTION INTERNATIONALE

L'action internationale de la Ville de Nancy est une politique publique qui vise à renforcer le rayonnement, l'attractivité et la solidarité de notre territoire.

Elle s'articule autour de 3 objectifs :

- (Re)placer Nancy et le Grand Nancy sur la carte de l'Europe.
- Conforter l'ouverture européenne et internationale de Nancy et du Grand Nancy.
- Ancrer les évènements européens et internationaux.

Les partenariats établis avec de nombreuses villes dans le monde avec lesquelles Nancy échange expertise et bonnes pratiques, mène des réflexions autour des valeurs à défendre, des biens communs à préserver et des compétences à renforcer, permettent aux citoyens de s'ouvrir au monde et à notre collectivité à la fois d'apprendre des villes sœurs et de promouvoir son propre savoir-faire.

Eu égard à l'urgence climatique et au rôle des collectivités territoriales pour la protection du climat, Nancy entend continuer à mobiliser l'ensemble de ses partenaires européens et internationaux autour des sujets de transformations démocratique, sociale et solidaire, et climatique.

→ Jumelages et Partenariats

La Ville de Nancy fait vivre au quotidien l'amitié entre les peuples par le biais de ses jumelages. Elle poursuivra le développement des coopérations engagées et concrétisera de nouveaux projets avec ses villes jumelées. Ainsi l'année 2025 verra l'approfondissement du nouveau jumelage signé avec Vinnytsia en Ukraine et la poursuite du partenariat avec Saïda au Liban et Torréon au Mexique. Les stages d'été d'étudiants des villes jumelées seront également reconduits.

2025 sera également l'année de la célébration du 70° anniversaire du jumelage avec Karlsruhe. Le 40° anniversaire du jumelage avec Kiryat Shmona n'ayant pas pu être organisé en raison de la situation en Israël, il le sera en 2025.

→ Promotion de l'Idéal européen

La Ville favorisera la construction européenne et mettra en place des événements autour de l'Europe et des valeurs qu'elle défend, tel que « En Mai, faites l'Europe 2025 », qui associera également les Ateliers de Vie de Quartiers et les associations du territoire.

→ Diplomatie

Nancy continuera ses coopérations étroites avec le corps diplomatique, accueillera en son sein des délégations des ambassades et des consulats, et organisera des événements en lien avec ces représentations.

Enfin, Nancy accueillera en 2025 la signature du prochain traité de coopération entre la France et la Pologne. La signature du Traité de Nancy, sera l'occasion d'un vaste programme d'animation et de développement des coopérations culturelles et économiques entre notre territoire et la Pologne.

ACTION INTERNATIONALE

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2025
Charges de gestion courante	86 103		86 103
Subventions et alloc diverses	27 000		27 000
Total action internationale	113 103	0	113 103

VILLE ATTRACTIVE

Autorisation de programme	CP 2022	CP 2023	CP 2024	Reports en 2025	BP 2025	Montant AP
Brasserie parc pepiniere	-	-	5 525	7 103	-	50 000
Grand hotel de la reine	58 574	567 067	1 475 034	962 303	4 000 000	9 226 650
Ville attractive	58 574	567 067	1 480 559	969 405	4 000 000	9 276 650

3.4 VILLE DÉCARBONÉE FT NATURF



URBANISME ÉCOLOGIQUE

La Ville de Nancy intervient en complément des dispositifs de l'État et de la Métropole du Grand Nancy pour soutenir la rénovation énergétique des logements et la lutte contre la vacance, concourant ainsi aux objectifs climatiques du territoire, à l'amélioration de l'habitat en particulier pour les plus fragiles et à l'attractivité de la ville.

• L'octroi de subventions d'équipement pour le ravalement des façades, avec l'instaurations de 2 nouveaux périmètres d'intervention pour poursuivre l'embellissement des quartiers :

- l'un sur le centre-ville dans le cadre de l'ORT,
- et l'autre dans le quartier St-Pierre René 2 pour accompagner l'OPAH-RU mise en place par la Métropole.
- L'octroi d'une aide financière aux propriétaires menant des travaux d'amélioration de leurs logements, avec l'instauration de nouvelles primes en centre-ville dans le cadre de l'ORT et dans le quartier St-Pierre René 2 Bonsecours dans le cadre de l'OPAH-RU:
 - Une prime à la sortie de vacance des logements pour les propriétaires bailleurs,
 - Une prime en faveur des petites copropriétés pour des travaux d'amélioration de la performance énergétique,
 - Une revalorisation de la prime pour l'adaptation des logements des personnes de plus de 70 ans ou à mobilité réduite.
- Le développement d'un partenariat avec Ville Vivante pour apporter aux propriétaires de locaux vacants en centre-ville une ingénierie pour les accompagner dans la rénovation et la reconfiguration du parc d'habitat ancien.

Ces 3 dispositifs ont un objectif commun : la lutte contre la vacance structurelle des logements dans le centre-ville de Nancy pour accompagner son attractivité et dans le quartier St-Pierre René 2 Bonsecours pour un habitat renouvelé dans la perspective de son évolution .

Une dépense d'investissement exceptionnelle permettra de soutenir un bailleur social, dans le cadre d'une opération de reconversion du site du Rectorat, soutenue à hauteur de 287 K \in par le Fonds vert.

URBANISME ÉCOLOGIQUE

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2025
Charges de gestion courante	174 210		174 210
Charges locatives et dep immob	96 772		96 772
Fluides	740		740
Gros entretien renouvellement		569 000	569 000
Masse salariale	3 421 424		3 421 424
Subventions et alloc diverses	311 000		311 000
Total urbanisme ecologique	4 004 146	569 000	4 573 146

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'action de la Ville de Nancy s'inscrit dans le cadre de la trajectoire climatique posée par la Métropole dans son Plan Climat Air Énergie Territorial adopté en 2024, dont l'un des axes vise à adapter le territoire aux effets du réchauffement climatique. La Ville de Nancy prend sa part, par le biais de projets d'amélioration des espaces de fraîcheur existants que sont ses 19 parcs et 24 jardins, au premier rang desquels la Pépinière, et par la végétalisation des espaces publics, que ce soit en lien avec la Métropole ou via le budget participatif.

Les habitants ont été sensibilisés depuis de nombreuses années à l'écologie urbaine via les « Mardis aux serres » et les « Mercredis de la Pep'». Cet élan se poursuit avec « l'Atelier potager ». Ces éco-ateliers conviviaux, avec un apprentissage des gestes verts au contact des jardiniers professionnels, sont une réussite. Sont affirmés les effets pédagogiques, écologiques et sociaux des actions menées dans un site dédié à la culture vivrière. Situé à l'intérieur des serres municipales, il permet d'inviter les citoyens à apprendre directement auprès de nos jardiniers professionnels. Cette première phase terminée, une période d'expérimentation s'engagera du printemps 2025 jusqu'aux périodes de récoltes en septembre. En 2026, l'idée est de faire de ce potager un site de recherche sur les sols en partenariat avec des scientifiques nancéiens spécialisés dans ce domaine. Un suivi de l'évolution de la qualité du substrat serait effectué pour observer les effets des pratiques bio.



Cet atelier potager pourrait aussi servir de cadre pour des interventions/ateliers/ conférences communs entre scientifiques, jardiniers et citoyens, en lien avec le projet d'ouverture des serres municipales sur le quartier, pour lequel les premières études sont en cours ainsi que les premiers échanges avec les habitants.

2025 est une année importante pour le développement du Plan de gestion du parc de de la Pépinière car plusieurs projets seront travaillés simultanément : outre les travaux sur les « terrasses de la Pépinière » qui vient végétaliser au maximum les contre-allées et modifier l'aspect de cet axe très passant, l'aire de jeux sera entièrement repensée. Son site d'implantation, ses infrastructures ludiques, son intégration dans l'environnement et ses interactions avec d'autres équipements (le miroir d'eau/l'îlot de fraîcheur et l'espace animalier) seront au cœur des préoccupations et projections. La roseraie sera

aussi concernée par un projet de rénovation visant à lui redonner de l'éclat et son rôle de démonstrateur en matière de diversité végétale. Ce lieu est aussi chargé d'histoire et entre en résonance avec l'identité même du plus grand parc nancéien. Une fonction symbolique qui sera conservée dans le projet futur. Enfin, outre ces projets dont les travaux seront initiés mais non achevés en 2025, une volière prendra place à l'espace animalier et un nouvel enclos paysager sera créé en lieu et place du rocher aux macaques qui n'a plus d'usage actuellement dès lors que les animaux domestiques remplacent, depuis 2020, les espèces exotiques.

Sur l'espace Place Carnot /
Cours Léopold, dans la
continuité de la concertation
menée et avant de déployer
un réaménagement
d'ensemble qui sera présenté
lors du conseil municipal
du 19 mai 2025, un projet
transitoire permettra
d'améliorer l'existant dès l'été
2025. Cela suppose de réaliser
des plantations, des lieux de
repos et de rafraîchissement,

des supports de panneaux d'exposition. Une création modulaire dont l'installation est pensée pour laisser la place à la foire attractive en avril.

Le chemin piéton amènera également à planter puis entretenir des espaces supplémentaires en lien direct avec ces environnements de mobilité douce. La logique sera la même que pour l'aménagement des jardins d'écoles ou les espaces créés via le budget participatif: respecter les principes de l'écologie urbaine en apportant aux usagers des végétaux esthétiques, économes en consommation d'eau et en maintenance au long terme.

Enfin en 2025, « de graines d'Art déco ? », le 22° jardin éphémère, se pose sur la place Stanislas dès le 3 octobre et jusqu'au 2 novembre. Il célébrera l'Art déco et s'associera à l'événement métropolitain Metro'folies. Avec près de 700 000 visiteurs et ses trente partenaires, l'Éphémère est un événement culturel toujours très attendu.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2025
Charges de gestion courante	386 909		386 909
Charges locatives et dep immob	190 431		190 431
Entretien et maintenance	80 068		80 068
Fluides	349 597		349 597
Gros entretien renouvellement		883 000	883 000
Masse salariale	4 808 362		4 808 362
Subventions et alloc diverses	35 670		35 670
Total transition ecologique	5 851 037	883 000	6 734 037

NATURE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Autorisation de programme	CP 2022	CP 2023	CP 2024	Reports en 2025	BP 2025	Montant AP
Bassin de la pepiniere	1 074 970	-	-	-	-	1 074 970
Réaménagement place Carnot	-	-	-	-	300 000	500 000
Performance energetique	1 011 828	1 343 522	221 987	43 348	150 000	2 938 150
Plan de gestion parc de la pepiniere	23 495	24 005	122 786	280 078	400 000	1 255 024
Nature et transition ecologique	2 110 293	1 367 526	344 773	323 426	850 000	5 768 145





MOBILITÉS & STATIONNEMENT

Après des travaux de piétonnisation et de végétalisation de la rue Gambetta, rue des Dominicains, rue du Pont Mouja et rue Saint-Nicolas, des travaux de végétalisation sont engagés en 2025 dans la Petite Grande rue. Ces travaux de végétalisation porteront sur une surface globale d'environ 80m² répartie en 12 fosses permettant de planter plus de 700 végétaux. Une partie conséquente de ces végétaux seront produits aux serres municipales en s'appuyant sur l'expertise reconnue des agents municipaux. Suites aux différentes concertations menées avec les habitants et les commerçants, la reprise de la rue Gustave Simon de façade à façade va engager une amélioration qualitative de la rue facilitant les différents usages notamment grâce à une meilleure alternance de l'implantation des terrasses au gré des plantations qui seront effectuées en partie centrale de l'espace public remodelé pour favoriser les déambulations piétonnes. L'implantation

de deux espaces végétaux est également prévue cette année sur la place Vaudémont permettant une meilleure mise en valeur de la fontaine et de la place. Enfin, l'aménagement de la place de l'Arsenal et de ses abords est également prévu suite aux préconisations émises par les habitants lors de la concertation, pour concilier et améliorer les usages quotidiens de ce secteur patrimonial tenant compte de ses abords immédiats..

→ Vers une ville apaisée

Le partage de l'espace public exige à la fois des aménagements qualitatifs et la mise en place de dispositifs de prévention et de sécurité adaptés. En ce sens, de multiples actions sont menées par la Ville de Nancy qui vont se poursuivre et s'amplifier en 2025.

→ Le plan piéton

La Ville est lauréate de l'appel à projets « marche piétons » de l'ADEME pour la réalisation d'un plan piéton, au cœur des enjeux de la cohabitation des usages. Ce travail permettra en 2025 de déterminer les principaux flux piétons de la ville et de favoriser la pratique de la marche en toute sécurité.

→ La ville à hauteur d'enfants

En lien avec le label Ville amie des enfants, des actions sont travaillées pour permettre aux plus jeunes d'évoluer avec un maximum d'autonomie dans la ville. Parmi ces actions, les rues scolaires et plus globalement l'apaisement des espaces aux abords des écoles figurent parmi les priorités. Ainsi 3 rues scolaires sont déjà créées et d'autres aménagements vont contribuer à sécuriser ces espaces sensibles. L'ambition est d'analyser l'ensemble des aménagements et actions mises en œuvre sur l'espace public pour en faciliter l'appropriation par les enfants.

→ Une politique de stationnement adaptée aux évolutions de notre

La politique de stationnement continue de s'adapter aux évolutions de la ville et aux usages de ses habitants et usagers. Le stationnement payant est un des leviers de la politique de mobilités. L'organisation du stationnement notamment en

centre-ville doit permettre aux différents usagers : résidents, pendulaires et visiteurs, d'utiliser à bon escient l'espace public disponible, dans le cadre de la réglementation en vigueur. Les effets d'une politique de stationnement active, une tarification adaptée, couplée à un contrôle efficace, s'illustrent par une augmentation de la rotation des véhicules sur voirie (nécessaire notamment à l'activité commerciale), une amélioration de la fluidité de la circulation automobile. et doivent contribuer à un report modal sur les transports collectifs et les mobilités actives. Dans le cadre du transfert de compétence des parkings de la Ville vers la Métropole, une stratégie cohérente et harmonisée du stationnement sur voirie et dans les parkings a été adoptée pour une lecture plus claire des usagers: 1. Proposer une offre attractive dans les parkings, qui incite au report vers le stationnement en ouvrage, afin de diminuer l'occupation de l'espace public par l'automobile. La mise en place de tarifs en ouvrages plus avantageux qu'en voirie sera pleinement effective à partir d'avril 2025. 2. Rendre plus lisible et cohérente l'offre en ouvrage, afin de s'adapter aux usages: stratégie de cohérence du zonage des parkings et d'harmonisation des tarifs horaire et abonnement entre les différents parkings.

Parmi les mesures proposées, la Ville propose désormais des abonnements spécifiques en faveur des artisans pour faciliter leur stationnement lors de leurs interventions en centre-ville avec un tarif spécifique. La collectivité poursuit la modernisation des dispositifs de contrôle sur le terrain avec le renouvellement partiel du parc d'horodateurs devenus vieillissants et obsolètes pour certains, en complément du dispositif Lecture Automatisée de Plagues d'Immatriculation (LAPI) mis en place en juin 2024.

Concernant le stationnement sur voirie, les recettes prévisionnelles sont budgétées à hauteur de 8 M $\mathfrak E$. Les dépenses de stationnement sont évaluées à 2,5 M $\mathfrak E$ correspondant à ce qui est engagé contractuellement par la collectivité en matière de surveillance du stationnement payant, aux frais de gestion des forfaits post-stationnement (FPS), à la maintenance du parc des horodateurs.

La question de la sécurisation des parkings en ouvrage fait l'objet d'une attention particulière de la ville.

MOBILITÉS ET STATIONNEMENT

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2025
Charges de gestion courante	1 637 500		1 637 500
Entretien et maintenance	200 366		200 366
Gros entretien renouvellement		200 000	200 000
Reversements de fiscalite	662 000		662 000
Total mobilites et stationnement	2 499 866	200 000	2 699 866



ESPACE PUBLIC & ANIMATION

En dehors des animations ne relevant pas spécifiquement de la politique culturelle ou des manifestations sportives, la ville favorise les animations sur l'ensemble de son territoire en accompagnant la mise en place des évènements et manifestations organisées sur le domaine public. Comme chaque année, Nancy organisera la fête nationale et la fête de la musique. Elle accueillera la foire attractive de printemps place Carnot et cours Léopold et la foire d'automne, rendezvous incontournables pour les nancéiens et les habitants de la couronne Nancéienne.

ESPACE PUBLIC ET ANIMATION

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2025
Charges de gestion courante	431 300		431 300
Charges locatives et dep immob	51 390		51 390
Entretien et maintenance	24 300		24 300
Fluides	170 148		170 148
Gros entretien renouvellement		85 000	85 000
Total espace public et animation	677 138	85 000	762 138

PRÉVENTION DES RISQUES & HYGIÈNE PUBLIQUE

Une ville apaisée, c'est aussi une ville qui est engagée aux côtés des habitants dans la lutte contre les espèces nuisibles et liminaires. Des interpellations de la part des habitants relatives à la désinfection, désinsectisation et dératisation sont désormais quotidiennes, traitées et suivies par le service

hygiène et prévention des risques. Dans le respect du bien-être animal, la Ville va mettre en place de nouveaux pigeonniers contraceptifs destinés à faire face à la prolifération des pigeons.

Par ailleurs, la ville est aux côtés de ses habitants pour mettre en œuvre des diagnostics liés aux périls d'immeubles, sur des habitations individuelles comme sur des grands ensembles.



PRÉVENTION DES RISQUES ET HYGIÈNE PUBLIQUE

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2025
Charges de gestion courante	70 200		70 200
Entretien et maintenance	5 850		5 850
Fluides	23 644		23 644
Gros entretien renouvellement		20 000	20 000
Masse salariale	570 227		570 227
Operations compte de tiers		1 600 000	1 600 000
Total prevent° risques, hygiene pub	669 921	1 620 000	2 289 921

3.5 VILLE CITOYENNE ET PARTICIPATIVE

CITOYENNETÉ

Le dialogue engagé entre la collectivité et les citoyens a profondément évolué depuis 2020. Le renouvellement des conseils de quartier dans un nouveau format et des territoires en proximité, la création du Budget Participatif, mais aussi les réunions publiques de Monsieur le Maire complètent l'écosystème démocratique locale concerté au sein de l'Assemblée Citoyenne Nancéienne.

Pour mener à bien cet objectif de coopération et de participation citoyenne, la Mission Participation et Instances de quartier dispose d'un budget de fonctionnement destinés:

→ Subventions aux associations de participation citoyenne

 Les Ateliers de Vie de Quartier, au nombre de 11 associations loi 1901, maillent le territoire et font l'interface entre les habitants et la municipalité afin d'émettre un avis sur les politiques locales et faire des propositions d'action ou de projet d'intérêt général;

• Les associations dédiées aux fêtes et animations de quartier, composées de bénévoles impliqués dans l'organisation de plus de 40 événements, au rythme des saisons, afin de renforcer la convivialité et la cohésion sociale en proximité avec les familles, habitants des quartiers nancéiens.

→ Investissement du budget participatif

Engagé dès 2020 lors des délibérations de l'Assemblée Citoyenne Nancéienne, le Budget Participatif de la Ville de Nancy permet aux citoyens de proposer et de décider des projets d'investissement de la commune.

À ce jour, 3,8 M€ ont été consacrés au budget participatif par la commune.



D'abord suivi sous la forme de « GER », celui-ci prend la forme d'une autorisation de programme dès 2023, avec 1,4 M€ engagés à ce jour. 1313 projets déposés par les habitants et instruits par une Commission Mixte composée d'élus et d'habitants, pour 232 projets réalisés ou en cours de réalisation après le vote de plus de 4 300 citoyens.

La 5º édition du BP Nancéien est ouverte depuis le 21 novembre 2024 où 212 nouvelles propositions citoyennes sont en cours d'instruction pour confirmer leur éligibilité au vote des habitants qui sera ouvert du 22 avril au 31 mai 2025.

Le budget 2025 ouvre une Autorisation de Programme du Budget Participatif de 1.2M€.

→ Crédits d'etudes et de prestation intellectuelle

Conduire des actions de formation citoyenne (santé publique (SVP) et numérique) ou évaluer les politiques participatives de la commune, implique le recrutement d'experts externes à la collectivité, afin d'apporter les soutiens ou ajustements nécessaires aux démarches engagées avec les habitants pour le bien commun.

CITOYENNETÉ

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2025
Charges de gestion courante	47 601		47 601
Fluides	2005		2 005
Subventions et alloc diverses	130 000		130 000
Total citoyennete	179 606	0	179 606

BUDGET PARTICIPATIF

Autorisation de programme	CP 2022	CP 2023	CP 2024	Reports en 2025	BP 2025	Montant AP
Bp : budget participatif	-	-	610 619	839 649	1 200 000	2 964 771
Budget participatif	-	-	610 619	839 649	1 200 000	2 964 771

3.6 VILLE DES PROXIMITÉS

SÉCURITÉ & PROPRETÉ

En 2025, la ville de Nancy poursuit l'une de ses principales priorités, à savoir développer une présence rassurante et visible de la police municipale dans tous les quartiers de la ville pour asseoir le principe de proximité et « d'aller vers » les usagers. Les missions de proximité qui sont déployées sur toute la ville, visent à garantir la sécurité et la tranquillité des Nancéiens.

L'augmentation des effectifs de la police municipale depuis 2020 qui a permis de passer de 63 à 83 agents, est l'un des principaux leviers pour décliner le principe de proximité et développer les patrouilles pédestres, les patrouilles cyclistes et surtout les points contacts dans tous les quartiers de la ville, avec la mise en service en 2024 du Poste Mobile de Proximité.

Pour mener à bien ses missions de proximité, la mise en sécurité des grandes manifestations, garantir la sécurité des Nancéiens et la tranquillité de l'espace public, la police municipale a besoin de disposer d'un équipement à la hauteur des enjeux que la ville défend. De nouveaux moyens seront accordés à la police municipale en 2025 :

- avec l'acquisition d'un véhicule et d'une motocyclette 700 cm³ supplémentaires pour 60 K€, portant son parc automobile à 13 voitures et 5 motos 700 cm³,
- le renouvellement de la flotte de caméras piétons et répondre aux évolutions de la législation pour un montant de 40 K€,
- le renouvellement des gilets pare-balles, pour un montant de 10 K $\!\varepsilon_{\cdot}$
- la poursuite du renforcement du parc radio pour un montant de 15 K€.

50 K€ seront affectés en 2025 à la poursuite du maillage de la vidéoprotection avec l'installation de 10 caméras supplémentaires qui prendront en compte les évolutions de la ville et sécuriser les nouvelles structures, dont la Maison des Femmes.

Enfin, en matière d'armement, la ville a décidé d'équiper la police municipale de PIE (Pistolet à Impulsion Électrique) qui constituent une alternative à l'arme létale, pour un montant de 15 K€.



RAPPORT DE PRÉSENTATION



Concernant la propreté, l'enveloppe budgétaire dédiée à la Brigade de Surveillance de la Voie Publique augmente en 2025, du fait du renouvellement de l'habillement lié à des départs d'agents (retraite, détachement), pour un montant de 8 K€ et l'augmentation du nombre de canisacs qui seront mis à disposition dans le cadre de la lutte contre les déjections canines pour un montant de 32 K€.

La mission Écocitoyenneté poursuit le développement des champs de la prévention en matière de gestion des déchets en lien avec les services métropolitains. Les principaux axes de travail consistent à prévenir, à sensibiliser les usagers et les publics cibles (étudiants, commerçants, bailleurs sociaux, AVQ) sur les questions de gestion des déchets en mettant en place notamment des actions de proximité à la multiplication de

points contact pluridisciplinaires associant la MHDD, la police municipale et les gardes parcs. Le budget dédié au renouvellement des cendriers de rue pour lutter contre l'abandon des mégots sur le domaine public augmente de 5 K€ et la valorisation des actions de récupérations des mégots et de distributions de cendriers de poche auprès de l'Alcome a permis de dégager des recettes de 50 K€ qui seront affectés à l'installation de plaques de rue « Ici commence la mer ».

SÉCURITÉ & PROPRETÉ

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2025
Autres depenses de personnel	85 000		85 000
Charges de gestion courante	3 117 351		3 117 351
Charges de gestion deleguee	1 500		1 500
Charges locatives et dep immob	14 000		14 000
Entretien et maintenance	29 160		29 160
Fluides	16 537		16 537
Gros entretien renouvellement		250 000	250 000
Masse salariale	6 957 869		6 957 869
Total securite et proprete	10 221 417	250 000	10 471 417

SERVICES À LA POPULATION

Le budget de la direction Citoyenneté est construit dans le cadre d'un calendrier électoral qui ne prévoit pas à cette heure d'élections cette année. Toutefois, au vu de la situation politique actuelle, il n'est pas impossible que les services municipaux puissent être à nouveau mobilisés pour organiser un scrutin en 2025.

Dans ce budget, sont regroupés les crédits afférents au fonctionnement de l'état civil, l'organisation du recensement de la population et des élections, la gestion administrative des cimetières en lien avec le bureau des décès de l'hôtel de ville et les mairies de quartier.

Il est à noter que le niveau de service public apporté aux usagers reste constant afin de garantir au quotidien une action de qualité et de proximité.

Les principales missions sont exercées par la Direction de la Citoyenneté qui assure les compétences régaliennes pour le compte de l'État par le biais du service de l'État Civil et celui du service population pour la production des titres d'identité (Carte Nationale d'Identité et passeports) entre autres.

L'accomplissement de ces différentes activités nécessite l'achat de fournitures obligatoires comme les livrets de famille (en cas de mariage ou de naissance), de feuillets de registres ou de matériel pour la délivrance des titres d'identité. Parmi ces dépenses obligatoires figurent également celles permettant l'inhumation des personnes dépourvues de ressources suffisantes qui ne sont pas en capacité de régler leurs propres funérailles.

La commune doit donc prendre à sa charge cette dépense qui voit son montant s'accroître depuis quelques années (déjà 10 pour les mois de janvier et février 2025) suite aux différentes crises sanitaires ou économiques, (un montant de 40 000 € est prévu).

BUDGET PRIMITIF 2025

En terme d'évolution du service public, il convient de préciser ici que la mairie de quartier d'Haussonville accueillera au cours de l'été 2025 un bureau de poste communal afin de permettre aux habitants de ce secteur de ne pas subir la fermeture des antennes postales qui ont été engagées. Les travaux permettant d'accueillir ce

bureau de poste communal ont été engagés en février et sont subventionnés. Le personnel assurant l'accueil et le service de ce bureau de poste communal est pris en charge par le groupe La Poste.

Il convient également de noter que le projet de reconstruction de la Mairie de Quartier du Plateau, incendiée dans le cadre des émeutes de 2023 se poursuit. L'année 2024 a permis de définir avec nos partenaires le périmètre de ce qui constituerait un futur pôle de service public sur ce secteur et de conduire une large concertation avec les usagers et les professionnels. Sur la base d'une étude de besoins définissant les services et les espaces, 2025

permettra de finaliser l'étude de l'urbaniste afin d'engager la définition du projet architectural en 2026. Il est rappelé qu'une AP de 4,8 M€ est inscrite au Programme Pluriannuel d'investissement.

SERVICES À LA POPULATION

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2025
Charges de gestion courante	203 594		203 594
Charges locatives et dep immob	244 986		244 986
Entretien et maintenance	14 920		14 920
Fluides	69 640		69 640
Gros entretien renouvellement		117 000	117 000
Masse salariale	3 381 370		3 381 370
Total services a la population	3 914 510	117 000	4 031 510

3.7 VILLE RESPONSABLE

Cet axe regroupe essentiellement les crédits dévolus aux services supports des politiques publiques, qu'il s'agisse des services administratifs, pour une commande publique plus responsable par exemple, des services techniques, qui assurent en régie une multitude de prestations pour en maîtriser les coûts, ou de Ville numérique pour moderniser l'administration.

RESSOURCES

Cet axe regroupe essentiellement les crédits dévolus aux services supports des politiques publiques, qu'il s'agisse des services administratifs, pour une commande publique plus responsable par exemple, des services techniques, qui assurent en régie une multitude de prestations pour en maîtriser les coûts, ou de Ville numérique pour moderniser l'administration.



Les crédits de l'administration générale concourent à la bonne gestion de l'ensemble des services administratif dits « services supports » tels que les Moyens généraux, le volet fonctionnement des Ressources Humaines, les Affaires juridiques.

Les dépenses sont consacrées principalement au fonctionnement des services (nettoyage des locaux, location des copieurs, surveillance des bâtiments, primes d'assurances et honoraires et conseils et organisation des instances municipales, à l'acquisition d'Équipements de protection individuelle au bénéfice des agents, à leurs formations et au fonctionnement du restaurant municipal ou encore les subventions au associations d'Amicale du personnel.

Concernant le CRVA, les dépenses et recettes de fonctionnement sont identiques à celles de 2024, à savoir pour l'organisation du forum des associations et les recettes liées à la location des salles municipales.

La Direction du Centre Technique Municipal (anciennement Logistique) a été rattachée aux dépenses « Ressources » courant 2024.

Comme chaque année, les dépenses sont majoritairement liées, d'une part aux évènements et manifestations décidées par les directions opérationnelles avec en particulier les fêtes de la St Nicolas et Le Livre sur la place, et d'autre part à la gestion de l'entretien et de la maintenance de premier niveau des bâtiments de la Ville. Cette activité constitue le cœur de l'activité des ateliers régie du centre technique municipal.

Les dépenses de fonctionnement ont été optimisées afin d'aboutir à des réductions de coûts

Les dépenses des ateliers en régie ont été ajustées et sont réparties comme suit :

- Entretien des machines-outils: Une réduction des dépenses est prévue grâce aux nombreuses maintenances importantes réalisées en 2025.
- Fournitures de petit équipement et bâtiments publics: Une dissociation des lignes budgétaires permettra une meilleure lisibilité entre les dépenses liées aux consommables pour l'outillage et celles dédiées à l'entretien des bâtiments. Le montant global sera réduit en prévision d'une amélioration de la gestion du magasin.
- Vêtements de travail : Une augmentation du budget est nécessaire pour inclure l'équipement des agents en insertion et l'achat d'équipements destinés à la ventilation autonome (demandes en F3SCT).

Les dépenses du Parc Automobile regroupent l'entretien du matériel roulant, des contrôles techniques ou encore la location de matériel et des frais de réparation :

→ Investissement : Poursuite des Projets et Modernisation Équipement des Ateliers

Une réduction des investissements est prévue en raison des nombreux investissements réalisés en 2024.

Parc Automobile

- Acquisition de véhicules légers: Une augmentation pour le remplacement de fourgonnettes pour les ateliers, malgré un PPI revu à la baisse.
- Grosses réparations : Une augmentation due à la vétusté du parc automobile.

Volet Patrimoine

- Poursuite de la phase 2 de la couverture de la toiture et création d'espaces de convivialité conformément au pacte social.
- Remise en état de vestiaires pour l'insertion.
- · Aménagement d'une salle de pause au sein des ateliers
- Mise en place de panneaux rayonnants : À l'atelier métallerie.

Le rapport budgétaire de la direction du CTM met en lumière des ajustements stratégiques visant à optimiser les dépenses et à poursuivre les investissements nécessaires. Ces orientations permettront de maintenir la qualité des services tout en assurant une gestion rigoureuse des ressources.

RESSOURCES

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2025
Autres depenses de personnel	1 810 448		1 810 448
Charges de gestion courante	2745 137		2745 137
Charges de gestion deleguee	188 000		188 000
Charges locatives et dep immob	313 673		313 673
Entretien et maintenance	60 749		60 749
Fluides	961 703		961 703
Gros entretien renouvellement		799 000	799 000
Masse salariale	14513178		14513178
Mutualisation services communs	5 956 325		5 956 325
Subventions et alloc diverses	23 800		23 800
Total ressources	26 573 013	799 000	27 372 013

RELATIONS PUBLIQUES ET COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE



Les inscriptions budgétaires du centre de responsabilité relations publiques et communication institutionnelle s'élèvent à 259 300 €

→ La communication institutionnelle

208 300 € principalement pour le bulletin municipal, l'achat d'espace publicitaire ainsi que la cérémonie des vœux et l'organisation des journées de territoire.

→ Les solidarités

16 000 € pour accompagner notamment l'ouverture de la Maison des Femmes.

→ La valorisation de la politique de rénovation des locaux

20 000 € en soutien aux travaux tels que la Médiathèque du Haut-du-Lièvre ou le groupe scolaire du Placieux, le chauffage urbain et plus globalement les travaux de rénovation énergétique.

→ La transition écologique

5 000 € pour les actions de communication autour de la sobriété énergétique avec en point d'orgue le Rapport de Développement Durable et le Plan de Sobriété et de Solidarité.

→ Les relations à l'usager

10 000 € pour soutenir la Journée d'accueil des nouveaux Nancéiens.

RELATIONS PUBLIQUES ET COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2025
Autres depenses de personnel	1 000		1 000
Charges de gestion courante	412 344		412 344
Masse salariale	592 049		592 049
Mutualisation services communs	1 028 402		1 028 402
Total relat° pub et com institution	2 033 795	0	2 033 795

PATRIMOINE

En fonctionnement, il s'agira d'assurer la maintenance préventive des bâtiments administratifs (mairies et sièges annexes) et la maintenance curative de l'ensemble du parc patrimonial de la Ville, de financer une partie des lots du marché de performance énergétique ainsi que la fourniture de fluides.

S'ajoutent aux dépenses de fonctionnement les travaux divers de mise en sécurité du patrimoine bâti (purges, entretien chéneaux ...). Sont également inscrites les études pour actualisation du bilan des gaz à effet de serre qui demeurent une obligation réglementaire pour les communes de plus de 50 000 habitants et les subventions à nos partenaires : ALEC et Fondation du Patrimoine.

En investissement, les crédits permettent d'assurer la sécurité des biens et des personnes à l'intérieur des bâtiments de la Ville ainsi que la pérennité du parc.

Les besoins concernent la maintenance technique et les mises en conformité faisant suite aux visites de contrôle, le renouvellement périodique des équipements de sécurité, la mise à jour des diagnostics de performance énergétique, les travaux d'amélioration du bâti, que ce soit pour améliorer les conditions de travail des agents ou encore améliorer les performances énergétiques du parc (télégestion, raccordement au chauffage urbain...).



Pour 2025, concernant les bâtiments administratifs rattachés à cette politique publique, les principales opérations concernent :

- l'Hôtel de Ville avec la mise en place de LED dans les Grands Salons, les travaux de rénovation de la buanderie en lien avec l'amélioration des conditions de travail des agents d'entretien, travaux d'entretien sécurité notamment sur les ascenseurs.
- Site des Cordeliers avec les travaux de réparation des cheminées, couvertures et charpente, remise en place de volets dans le cadre du protocole Forte Chaleur (cette opération étant phasée sur 3 ans) et les travaux de création d'un vestiaire pour les agents d'entretien.

Aussi, dans le but d'améliorer les conditions de travail des agents des ateliers municipaux, la deuxième tranche de la réfection de la toiture, la création d'espace de convivialité ou encore la remise en état de vestiaires sont inscrits à ce budget.

Concernant les Autorisations de Programmes en dépenses d'investissement, plusieurs opérations d'envergure sont en cours :

→ Accessibilité

Dans la poursuite du plan Citoyenneté et Handicap, une autorisation de programme dédiée à l'accessibilité de nos bâtiments se poursuit, à hauteur de 400 000€ pour 2025, soutenue par des demandes de subvention afférentes auprès de la DSIL.

→ Le Restaurant Inter Administration (RIA):

La livraison du Restaurant Inter Administration GODRON destiné à améliorer qualitativement les conditions de restauration et d'accueil des agents de la Ville de Nancy et ceux de l'État est attendue pour septembre 2025. D'ici là.

 La fin des travaux, ainsi que l'attribution du marché de restauration collective sont prévues pour mars 2025, La prise de possession des locaux par l'exploitant est prévue début juin 2025.

→ Le Grand Hôtel de la Reine :

Le chantier de ce futur hôtel 5* est démarré depuis octobre 2024 et fait l'objet de travaux conséquents :

- Reprises structurelles en sous œuvre et au niveau des planchers du pavillon Alliot,
- Rénovation des façades et restitution de la cour intérieure,
- Fouilles archéologiques.

La livraison de ces travaux portés par la Ville, propriétaire des lieux, est prévue en mars 2026, et sera suivie par celle à l'intérieur de l'hôtel, géré par la Société Grand Hôtel de Nancy, et celle au sein du bar-restaurant Louis XV, actuellement installé provisoirement, le temps des travaux, au Palais de Gouvernement.

L'ouverture finale est envisagée pour le 2e semestre 2026.

→ La mairie du Plateau de Haye :

Suite à l'incendie qui a ravagé l'ensemble de ses locaux, la Ville souhaite aujourd'hui mettre à disposition de la population un plus grand nombre de services de proximité regroupés en un même lieu. Rebaptisée « Maison des services », l'opération a déjà fait l'objet d'une concertation et d'un recensement des besoins auprès de la population par le cabinet COPTERIA. En complément des services de la Ville et du CCAS précédemment présents au sein de la structure, le Département offrira ses services en matière de prévention spécialisée Petite Enfance et Famille, une équipe de médiation sociale pourra recevoir les usagers, et un poste de police sera également prévu dans le dispositif. Aujourd'hui, le budget inscrit est celui de la reconstruction à surface équivalente de l'ancienne structure incendiée, soit 4,8 M€ TTC, dans l'attente du chiffrage par Alexandre CHEMETOFF de l'étude de faisabilité. La livraison est attendue pour 2029.

PATRIMOINE

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2025
Autres depenses investissement		5 000	5 000
Charges de gestion courante	506 701		506 701
Charges locatives et dep immob	1 201 474		1 201 474
Entretien et maintenance	308 334		308 334
Fluides	987 876		987 876
Gros entretien renouvellement		718 250	718 250
Masse salariale	192 523		192 523
Total patrimoine	3 196 908	723 250	3 920 158

NUMÉRIQUE

Le budget de fonctionnement prévoit une baisse des dépenses de gestion. Ces dépenses concernent majoritairement les dépenses liées à la convention de mutualisation avec la Direction des Systèmes d'Information et des Télécommunications. Y sont inscrites les dépenses de maintenance des applications métier, les formations et les prestations concernant ces mêmes outils. Y figurent également les dépenses relatives au remboursement de la masse salariale de l'ensemble des agents ainsi mis à disposition.

Il intègre également des dépenses relevant des coûts télécoms propres à la collectivité (écoles, etc.)

Concernant les dépenses d'Investissement, elles regroupent désormais les crédits proposés au titre du Plan Pluriannuel d'Investissement et celles du Gros Entretien et Renouvellement, les activités y étant liées étant davantage inscrites sur des temporalités courtes et relevant essentiellement d'une gestion de l'obsolescence.

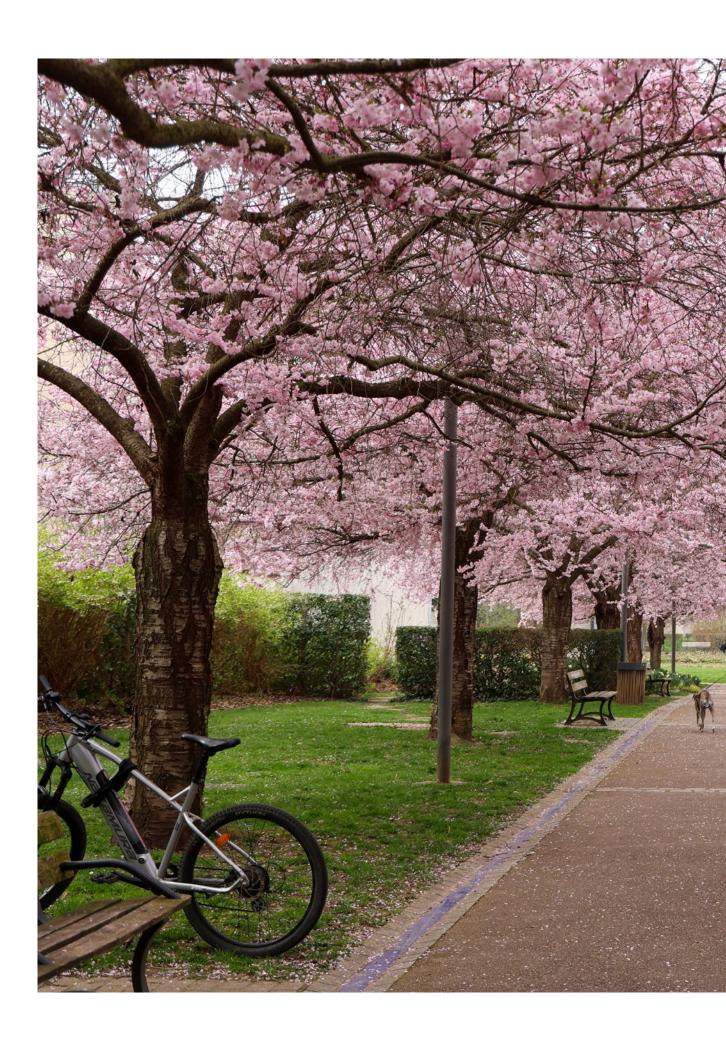
Elles seraient consacrées pour partie $(0,2M\mathfrak{E})$ à la gestion du parc matériel (renouvellement et nouvelles dotations), pour lequel nous devons faire face à une obsolescence programmée. 0,38 M \mathfrak{E} seraient quant à eux consacrés à la poursuite de la modernisation du parc logiciel de la collectivité. Y figurent des crédits pour les souscriptions (droits d'usage) d'outils déjà utilisés (messagerie, cartable numérique de l'élu) et pour de nouvelles acquisitions.

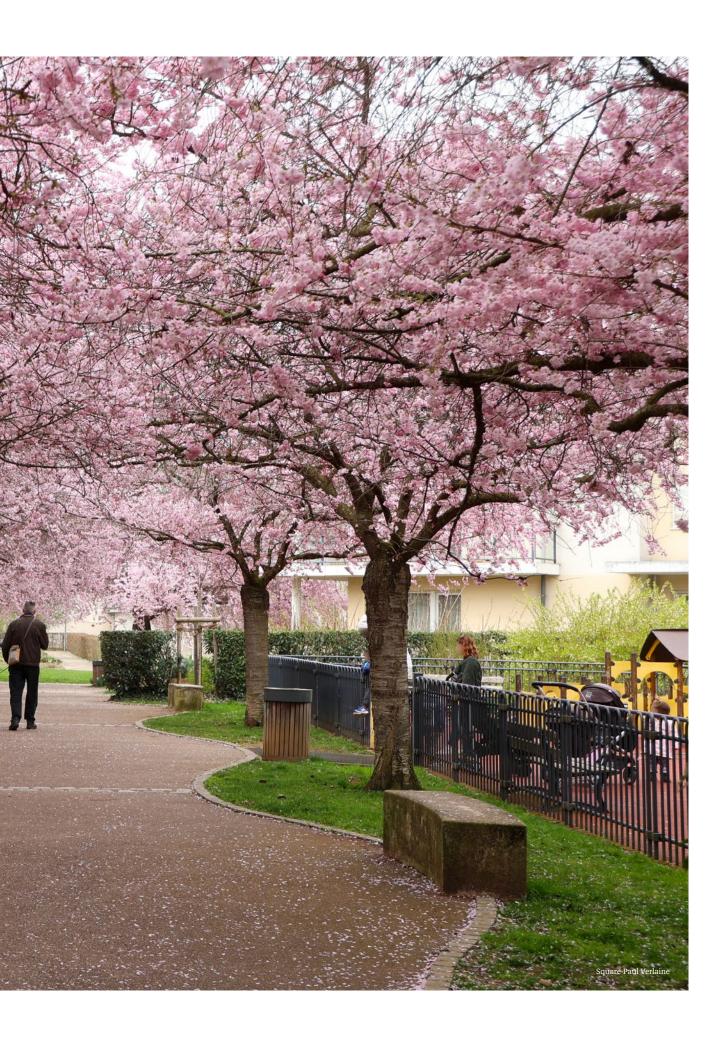
NUMÉRIQUE

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2025
Charges de gestion courante	1 135 620		1 135 620
Gros entretien renouvellement		595 000	595 000
Total numerique	1 135 620	595 000	1 730 620

LOCAUX ET MOYENS DE L'ADMINISTRATION

Autorisation de programme	CP 2022	CP 2023	CP 2024	Reports en 2025	BP 2025	Montant AP
Accessibilité handicapés divers bâtiments	-	-	119 135	86 756	400 000	1 406 210
Mairie du plateau de haye	-	-	136 403	19 980	50 000	4 800 000
Nouveaux outils numériques	40 015	347 608	-	-	-	387 623
Restaurant inter administrations	206 175	1 053 442	3 793 121	1 547 858	1 380 000	7 980 596
Restructuration des locaux de la police	19 041	205 704	148 989	24 255	-	405 266
Locaux et moyens de l'administration	265 232	1 606 753	4 197 647	1 678 849	1 830 000	14 979 695







NANCY.FR

RÉDACTIONVILLE DE NANCY

CONCEPTION - MISE EN PAGE MISSION RAYONNEMENT PÔLE CRÉA RESSOURCES - MAESTRI SYLVIE

MERCI À L'ENSEMBLE DES SERVICES DE LA VILLE DE NANCY POUR AVOIR COLLABORÉ À LA PRODUCTION DE CE DOCUMENT